

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI**

**INSEPS**

**INSTITUT NATIONAL  
SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
Université Cheikh Anta Diop  
U.C.A.D**



**MEMOIRE DE MAÎTRISE ES SCIENCES  
ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE  
PHYSIQUE ET DU SPORT  
(S.T.A.P.S.)**

**THEME :**

**PROBLEMATIQUE DU PARTENARIAT SPORTIF DES  
ENTREPRISES SENEGALAISES : L'EXEMPLE DU CENTRE DES  
ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DAKAR (C.O.U.D)**

**PRESENTE ET SOUTENU PAR : CHEIKH SY**

**ANNEE UNIVERSITAIRE  
2000-2001**

***Sous la Direction de Monsieur Amadou  
Anna Sèye Professeur à L'INSEPS***

# PLAN

1<sup>ère</sup> Partie :

Revue de littérature et Méthodologie

2<sup>ème</sup> Partie :

Cadre Formel, Présentation, Analyse et  
Interprétation des Résultats

3<sup>ème</sup> Partie :

Perspectives et conclusion

# DÉDICACE

## **Je dédie ce travail :**

- A mes parents et proches très tôt arrachés à notre affection. Je pense notamment :
  - A mon père Bina Sy, à son frère, mon homonyme Cheikhou Traoré et à mon grand père Youssou guèye. Que la terre leur soit légère.
  - A mes tantes : Fatou Gassy Ndiaye, Aïda Ndiaye, Alimatou Ndiaye.
  - A mes oncles : Modou Guèye, Baye Laye Guèye.
  - A mes frères et sœurs : Ablaye Traoré, Samba Diop, Mamour Guèye, Ngabou Guèye, Makane Diop, Kiné Diop, Ndèye Marème Guèye, Serigne Khar Kane.

## **Qu'il reposent tous en paix.**

- A celui qui m'a élevé, mon frère Ousmane Traoré et a son épouse Ngoné Diop. voici l'un des fruits des sacrifices consentis pour moi.
- A ma mère Madjiguène Guèye et à son époux El Hadji Modou Guèye pour l'amour, l'affection et le soutien moral qu'ils n'ont jamais cessé de me porter.
- A toute la famille Traoré particulièrement à ma tante Fatoumata Traoré pour ses prières.
- A toute la famille Sow particulièrement à Ndiack sow. mon ami, à son père assane Sow et à sa mère Ndoumbé Diop pour leur hospitalité et leur générosité. Sans oublier ses sœurs Daya Sow et Mama Sow.
- A toute la famille Sy et Guèye, particulièrement à Khady sy, Ibrahima sy, El Haji Guèye, Fama Guèye, Matar Guèye.
- A tous mes amis : Cheikh Tidiane Wane, Mamadou Sarr, Seyni Kane, Laye Fall, Cheikh traoré, Eusébio Andrade de Sa, Gora Seck, Narcisse Diédhiou, pour leur soutien moral, matériel et leurs conseils éclairés

## REMERCIEMENTS

C'est ici le lieu d'exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à tous ceux qui de près ou loin, nous ont apporté leur soutien dans ce travail.

Je voudrais très sincèrement remercier Mr Amadou Anna Sèye qui a bien voulu diriger ce travail.

Monsieur Amadou Anna SEYE a été pour moi, un guide précieux. En effet, dans des moments parfois difficiles, au terrain de volley de l'université ou dans son bureau, à mon appel, le professeur m'a toujours écouté, conseillé et encouragé.

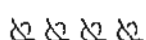
Ce travail n'aurait pas vu le jour sans son aide considérable.

Nos remerciements vont aussi :

- A tous les responsables du DUC et des sections pour leur collaboration.
- A tout le personnel administratif de l'INSEPS, Mbargan Faye, Anastasie, Grégoire.
- A tous les professeurs de l'INSEPS pour leur conseils et suggestions éclairés.
- A tous les étudiants de l'INSEPS.
- A tous les responsables du centre de la documentation du ministère des sports particulièrement Madame Sano et Ndiaye Boss, pour leur soutien précieux.
- Merci à tous les camarades parents et amis qui m'ont soutenu ou aidé, je pense surtout : à Cheikh Tidiane Wane, Moussa Seck, Karim Dème, Albert Ibou Gning, Mamadou Sarr, Thioro Guèye, Soukeyna Diagne, Ndiack Sow, Thierno Guèye, Armand Diouf, Mayoro Fall, pape Fary Sèye. Pape Diop, Gora Seck, Iaye Fall, Seyni Kane, Fatimata sy, Mama sow. Daye sow, Angélique Sambou, Pascaline Faye, Dagobert Zaccaria, Omar Diarra, Léa sow, Ameth Diop, mbala Guèye, Ndack Sy, Amy Sy, Ndèye Fatou Sy, Ousmane Diagne, Ousmane Diallo.

Un grand merci à tout ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de ce travail.

# SOMMAIRE



INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE .....	4
I LE FINANCEMENT ET LA GESTION DU SPORT .....	4
I.A FINANCEMENT DU SPORT .....	5
I.A.1 LE FINANCEMENT PUBLIC DU SPORT.....	5
I.A.1.1 LE FINANCEMENT PAR L'ETAT.....	5
I.A.1.2 LE FINANCEMENT PAR LES COLLECTIVITES LOCALES .....	7
I.A.2 LE FINANCEMENT PRIVE DU SPORT.....	7
I.A.2.1 PARRAINAGE, SPONSORING ET MECENAT.....	8
I.B LA GESTION DU SPORT .....	9
I.B.1 MANAGEMENT DU SPORT.....	10
I.B.1.1 LES RESSOURCES HUMAINES.....	10
I.B.1.2 LES RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES .....	11
II LE PARRAINAGE D'ENTREPRISE.....	11
II.A ANALYSE DU PARRAINAGE D'ENTREPRISE.....	13
II.A.1 LA SITUATION HORS DE L'AFRIQUE.....	13
II.A.1.1 DROITS DE TELEVISION.....	14
II.A.2 LA SITUATION EN AFRIQUE.....	15
II.A.2.1 DROITS DE RETRANSMISSION.....	16
II.A.3 SITUATION AU SENEGAL.....	17
II.A.3.1 LES BLOCAGES LIES AU PARRAINAGE D'ENTREPRISE AU SENEGAL.....	18



<b>CHAPITRE II : METHODOLOGIE</b> .....	<b>20</b>
<b>I CUEILLETTE DES DONNEES</b> .....	<b>20</b>
I.A ANALYSE FORMELLE.....	20
I.B ENTRETIENS.....	20
I.C L'OBSERVATION DIRECTE.....	21
<b>II POPULATION DE L'ETUDE</b> .....	<b>22</b>
<b>III INSTRUMENT DE MESURE ET PROTOCOLE DE CUEILLETTE DES DONNEES</b> .....	<b>23</b>
III.A INSTRUMENT DE MESURE.....	23
III.B PROTOCOLE DE CUEILLETTE DES DONNEES.....	24
<b>IV TRAITEMENT DES DONNEES</b> .....	<b>24</b>
<b>V LES PROBLEMES RENCONTRES</b> .....	<b>25</b>
 <b>DEUXIEME PARTIE : LE CENTRE DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DAKAR : UN EXEMPLE DE PARTENARIAT SPORTIF</b> .....	 <b>26</b>
 <b>CHAPITRE I : ETUDE DU CADRE FORMEL</b> .....	 <b>27</b>
<b>I LE CADRE FORMEL</b> .....	<b>27</b>
I.1 Le C.O.U.D.....	27
I.1.1 Le S.A.C.S.....	28
I.2 Le DUC.....	29
I.2.1 Le comité directeur.....	29
I.2.2 Les sections.....	30
I.2.3 Bref aperçu du sport à l'université.....	30
 <b>CHAPITRE II : PRÉSENTATION ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RESULTATS</b> .....	 <b>31</b>

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ET CONCLUSION.....	55
CHAPITRE I : PERSPECTIVES.....	56
I LE CADRE STRUCTUREL.....	56
I.1 LE DUC.....	56
I.2 LES SECTIONS.....	57
II QUEL AVENIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION ENTRE LES SECTIONS DU DUC ET LE COUD.....	59
CONCLUSION GENERALE.....	61
ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.....	63
 ANNEXES	

# INTRODUCTION GENERALE

Au Sénégal comme dans plusieurs pays du monde, le sport ou le spectacle sportif est l'objet de nombreuses convoitises.

Les agitations qui tournent autour de ce phénomène sont diverses et multifformes tant du point de vue des enjeux qu'il suscite que des intérêts qu'il génère.

Le sport apparaît aujourd'hui comme un moyen d'investissement rentable et un vaste débouché. Il attire des capitaux et occupe une place importante dans le poids économique des pays.

A ce titre, il doit être bien organisé et bien géré pour une meilleure utilisation et un meilleur rendement.

Pour bien prendre en charge cette préoccupation, l'Etat sénégalais avait défini, il y a un peu plus de vingt ans une nouvelle politique allant dans ce sens. Cette innovation consistait à encourager et à améliorer les conditions de la pratique sportive par :

- La création de nouvelles infrastructures sportives (construction de stades régionaux),
- L'augmentation du nombre de maîtres et professeurs d'éducation physique et sportive formés (affectation d'entraîneurs fonctionnaires dans les clubs),
- La création de clubs d'entreprises.

Cette dernière mesure visait à doter certains clubs de moyens financiers importants pour leur permettre d'émerger au niveau continental.

L'option de l'Etat sénégalais qui consistait à demander à des entreprises de créer leur club et de l'entretenir totalement sinon partiellement ne manquait pas d'originalité par rapport aux options précédentes.

En effet, comme le souligne Serigne Ali Cissé « il fallait donc franchir des paliers significatifs dans la voie de l'innovation et du renouveau. Il fallait faire dans la durée et la rationalité. Il fallait changer de gestion, de politique et de mentalité. Il fallait essayer de sortir du carcan, des limites et contradictions du club de « papa » pour créer ce qu'il était convenu d'appeler des clubs de type nouveau, mieux gérés



structurellement plus solides et financièrement mieux lotis. Des clubs capables de tenir tête aux meilleurs clubs d'Afrique »<sup>1</sup>

Plus de vingt ans après, l'on peut constater que ces mesures n'ont pas porté leurs fruits.

Et l'on est en droit de se poser la question de savoir pourquoi de telles mesures apparemment salutaires n'ont pas donné les résultats escomptés. Face à cela, un travail de diagnostic clair des problèmes qui ont conduit à cet échec s'impose. C'est dans cette perspective que notre travail qui se veut une étude de cas s'inscrit. En effet, partant de la problématique du partenariat sportif des entreprises sénégalaises, nous tenterons de réfléchir sur le cas du Centre des Œuvres universitaires de Dakar (C.O.U.D).

Ainsi, l'interrogation majeure qui conduit notre réflexion peut se formuler ainsi qu'il suit :

« Quel type de partenariat devons-nous préconiser entre le C.O.U.D et les sections de DUC pour palier le manque de moyens dont souffrent ces dernières à l'image de beaucoup de clubs sénégalais ».

Mais que faut-il entendre par partenariat sportif d'une entreprise ?

De manière indistincte, le terme est souvent utilisé pour désigner, le sponsoring ou le parrainage d'entreprise qui sont des pratiques utilisées par des sociétés qui, apportant leur « aide » au mouvement sportif tentent de récupérer l'image de ce sport.

Dans le cadre de notre étude, nous entendons par partenariat sportif d'une entreprise : une assistance matérielle et financière accordée par des entreprises aux associations sportives dont elles ont accepté le parrainage. Mais de plus en plus il s'agit d'un soutien apporté pour appuyer la politique sportive de l'Etat.

Envisagé ainsi, le concept se démarque un peu du terme de sponsoring qui est : « un soutien apporté par les entreprises au mouvement sportif pour bénéficier de l'impact médiatique et publicitaire des prestations des équipes en question »<sup>2</sup>.

Ainsi, définis les deux concepts apparaissent avec des objectifs différents.

---

<sup>1</sup> Cissé S. A. ; Sénégal, Carton rouge. Dakar, édition Niamagne, 1995, P.176

<sup>2</sup> Cheikh Fidiane Sarr, « Sponsoring au Sénégal : Situation et Perspective », mémoire de maîtrise STAPS, INSEPS, année universitaire 1987-1988 P.16

Partant de là et pour mener à bien notre étude nous poserons comme hypothèses :

- Que le partenariat entre le C.O.U.D et les sections doit reposer sur une autre structuration de ces dernières,
- Qu'il doit exister un cadre juridique clair réglementant le partenariat entre le C.O.U.D et les sections,
- Que le partenariat doit être profitable à toutes les deux composantes, c'est à dire aux sections et au C.O.U.D.

Ceci étant, notre étude se fera sur trois parties :

- D'abord, dans la première partie, il sera question d'un diagnostic des modes de financement du sport, de manière générale. Ensuite, on parlera de la gestion du sport avec une ébauche de définition du Management du sport. Et enfin, toujours dans cette même partie, nous tenterons de faire une analyse de la situation du partenariat sportif à travers le monde avant de présenter notre méthodologie,
- Dans la deuxième partie, nous procéderons à une étude du cadre formel, en premier lieu pour déboucher sur la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats,
- Et dans la dernière partie, nous tenterons de dégager des perspectives pour aboutir à la conclusion.

# **CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE**

Notre travail étant relativement neuf, nous avons entrepris une recherche et une analyse bibliographique pour approfondir notre connaissance du problème. Nous avons ainsi fait une recherche au niveau des sujets de mémoire traités à l'I.N.S.E.P.S, ceci nous a permis de constater que les études menées au Sénégal sur ce problème sont rares. Un constat qui s'est davantage confirmé après que nous avons fini de consulter le centre de documentation du ministère des sports.

Toutefois, nous avons découvert quelques documents qui nous ont fourni des données fort intéressantes. Concernant la consultation des ouvrages et publications, nous renvoyons le lecteur à notre bibliographie.

## **I LE FINANCEMENT ET LA GESTION DU SPORT**

Le sport est devenu un phénomène social de la plus haute importance. Aujourd'hui, il n'existe pas une société qui ne réserve pas une large part de ses moyens à l'organisation et à la pratique du sport.

Ceci d'autant plus que les vertus d'un peuple peuvent être évaluées avec une surprenante exactitude aux nombres de médailles que ses fils récoltent dans une compétition internationale.

Le sport peut donc refléter les réalités sociales politiques et économiques d'un pays ou d'une société. Par là on peut établir un certain parallélisme entre le niveau de pratique sportive d'un pays et celui de son développement.

Les pouvoirs publics et le mouvement sportif ont toujours cherché à financer le sport.

Mais, ceci n'est pas sans grandes difficultés, car le budget de l'Etat alloué à celui-ci ne suffit plus. C'est pourquoi, le problème du financement du sport retient beaucoup l'attention des responsables du mouvement sportif, qui ne cessent d'explorer de nouvelles pistes.

## 1.A FINANCEMENT DU SPORT

Ici, il s'agit, d'un diagnostic des modes de financement actuels du sport, d'une manière générale et prenant le cas du Sénégal en particulier. Même si, à l'observation, le sport s'alimente à partir d'un financement public et privé multiforme.

### 1.A.1 LE FINANCEMENT PUBLIC DU SPORT

#### 1.A.1.1 LE FINANCEMENT PAR L'ETAT

Jusqu'à présent, l'Etat continue de mettre la main à la poche pour contribuer au financement du sport.

Souvent, le financement du sport par l'Etat fait penser aux budgets des ministères qui ont en charge ce secteur. En effet, le domaine du sport, étant commun à plusieurs ministères, tous participent à son financement. A titre d'exemple ; « en 1990, l'Etat français avait consacré au total 7,56 milliards de francs français au sport répartis entre les ministères de la manière suivante : »<sup>3</sup>

- Education Nationale : 5,55 milliards de francs CFA
- Jeunesse et Sports : 1,76 milliards de francs CFA
- Défense : 0,11 milliards de francs CFA
- Autres : 0,14 milliards de francs CFA

Au Sénégal, l'intervention du budget de l'Etat en faveur du sport est très importante.

Pour l'exercice « 1996-1997, le montant global est élevé à 2.924.015.000 FCFA, en ce qui concerne le ministère de la jeunesse et des sports ».<sup>4</sup>

A cette somme, il convient d'ajouter les dotations effectuées par d'autres administrations en direction du sport, en exécution de la part qui leur revient dans le cadre du service public de l'encadrement sportif (dotation du ministère des Forces armées en direction du sport militaire, subvention de la Présidence de la République

<sup>3</sup> Waldimir, A. et I-F. Economie du sport. P.08

<sup>4</sup> « Le Financement du sport au Sénégal Etat des lieux et Perspectives », P. 04

en direction du mouvement sportif, subvention de l'Assemblée Nationale, de la Primature etc...).

A côté du financement assuré par le budget des ministères de l'Etat se trouve le fond national d'aide au sport et à l'éducation populaire (F.A.S.E.P). Ce fond est un compte spécial d'affectation. Par exemple, en « France, le fond national d'aide au sport est alimenté à hauteur de 850 millions de FF. Cette somme est réunie grâce à un prélèvement de 2,3 % sur le chiffre d'affaire de la Française des jeux. Il faut y ajouter 36 millions venant du pari mutuel urbain (P.M.U) et 33 millions de la taxe sur les débits de boissons ».<sup>5</sup>

Au Sénégal, le F.A.S.E.P est un compte spécial du trésor qui a été créé par l'article 05 de la loi n° 78-23 du 10 Juin 1978.

Comme tous les comptes spéciaux du trésor, il est alimenté à partir des recettes provenant du recouvrement de taxes à caractère parafiscal autorisées par les lois de finance. En principe, selon les règles de fonctionnement d'un compte spécial du trésor, les dépenses en charges imputées sur les dits fonds sont au plus égaux en montant des recettes encaissées et disponibles.

Le rôle essentiel du F.A.S.E.P est de financer le sport en soutenant l'ensemble des disciplines sportives. Il doit permettre aux disciplines les plus nanties, par une vaste chaîne de solidarité, de venir en aide aux disciplines dites déshéritées et dont l'activité ne génère pas suffisamment de recettes ; étant donné que le F.A.S.E.P bénéficie de 15 % des recettes brutes des manifestations sportives.

A titre d'exemple, le hand-ball qui n'a versé que 122.940 F CFA pour la saison 1986-1987 a pu bénéficier d'une subvention de l'ordre de 7 millions pour sa participation au championnat de Rabat. Le F.A.S.E.P a également financé le tournoi garçon de la zone II de Basket-ball pour un montant de 9.045.450 FCFA en Mars 1987. Tournoi qui n'a généré que 1.585.800 FCFA de recettes.<sup>6</sup>

Parallèlement, il arrive que certaines administrations publiques dotées de budgets autonomes interviennent dans le financement du sport. C'est le cas des sociétés d'Etat. Au Sénégal, personne ne peut nier le rôle important que la LONASE joue en faveur du sport . Certains affirment même que la part du sport se chiffre à 20 % du

<sup>5</sup> Cissé, S. A . Sénégal, Carton rouge, Dakar, édition Niarnagne, 1995, P. 252

<sup>6</sup> Rapport introductif des états généraux du football du 29 Oct. au 1 Novembre, P. 47

chiffre d'affaire annuel de la LONASE.<sup>7</sup> Ce qui fait de la LONASE l'un des alliés les plus sûrs du sport sénégalais.

### *1.A.1.2 LE FINANCEMENT PAR LES COLLECTIVITES LOCALES*

Les régions, les départements et les communes sont de grands acteurs du financement du sport. Si au Sénégal et en Afrique de manière générale, l'Etat reste le principal bailleur de fonds pour le sport, la réalité est autre en Europe.

En effet, les Européens sont conscients que là où il y a un grand club, il y a toujours une intense activité commerciale, pour ne pas dire économique. C'est pourquoi les municipalités des grandes villes Européennes consentent à aider à l'émergence de grands clubs et à prendre en charge des manifestations sportives dans leur localité. « En France par exemple, la participation des collectivités locales en 1989 se chiffrait à 24,5 milliards de FF ».<sup>8</sup>

Au Sénégal, des tentatives d'imitation sont çà et là notées en 1994, dans le cadre du championnat national de Foot-ball de D1, la commune de Dakar avait octroyé une subvention de 3 millions à chaque club de la capitale.<sup>9</sup>

Mais l'effet est beaucoup plus important pendant les compétitions de « Navétane » où toutes les communes sortent de leur réserve pour venir en aide au mouvement sportif.

Ces aides se manifestent par l'octroie d'équipements sportifs, de matériels et de subventions.

### *1.A.2 LE FINANCEMENT PRIVE DU SPORT*

Au Sénégal, ce mode de financement n'est qu'à un stade de balbutiement.

En effet, en ce nouveau millénaire, notre pays est l'un des rares où le secteur du sport continue de croire que l'Etat « providence » existe toujours et a les moyens de régler tous les problèmes liés au financement.

---

<sup>7</sup> Cisse, S. A., Sénégal, Carton rouge, Dakar, édition Niamagne, 1995, P. 251

<sup>8</sup> Economie du sport : P. 12

<sup>9</sup> Senegal, Carton rouge : P. 256

On constate que tous les chemins empruntés, toutes les pistes avancées, toutes les formules proposées pour trouver des moyens mènent encore vers l'État.

Alors qu'il convient de s'engager dans ce qu'on peut appeler les pistes de l'avenir. D'autres voies doivent être explorées.

En Europe, comme le souligne Wladimir Andreff dans *Economie du sport* : « le sport est un bien privé, sa production incombe aux individus ». <sup>10</sup> De plus, l'intervention privée est une intervention intéressée. L'investisseur privé cherche à tirer profit de son investissement.

Il en découle que dans le cadre d'une économie en bonne croissance, si l'activité sportive constitue un créneau suffisamment porteur par rapport à un marché commercialement intéressant, une ruée financière s'opère naturellement en direction du sport par le fait d'investisseurs privés qui y trouvent de bonnes opportunités d'intervention.

C'est ainsi qu'aux Etats Unis, le budget du comité d'organisation des jeux olympiques (C.O.J.O) d'Atlanta 1996, ne comporte aucune subvention publique et que la douzaine d'équipements sportifs construits, pour ces jeux l'ont été presque entièrement aux frais du C.O.J.O. <sup>11</sup>

#### *1.A.2.1 PARRAINAGE, SPONSORING ET MECENAT*

Parallèlement au financement du sport par l'Etat et les collectivités locales, se développe depuis longtemps en Europe et aux Etats Unis une forme de financement privé issu des entreprises. C'est ce que Hubert Genieys appelle « le sponsoring, le parrainage ou encore le partenariat d'entreprise ». <sup>12</sup>

Cette formule trop timide au Sénégal est devenue une forme incontournable de financement des grands événements.

Du plus petit club jusqu'aux organisateurs de la coupe du monde de football, toutes les structures sportives font recours au sponsoring. De l'entreprise locale qui aide le club de la municipalité, à la firme Coca-Cola ; partenaire officiel des jeux

---

<sup>10</sup> *Economie du sport*, P. 26

<sup>11</sup> *Revue Message olympique*, Juillet, Août, Septembre 1996 ; P. 84

<sup>12</sup> *Revue L.P.S* n° 253 Mai-Juin, P. 09

olympique d'Atlanta ; c'est tout un réseau de financement du sport qui s'organise, se développe, surtout génère de nouveaux savoir faire, de nouvelles compétences donc de nouveaux métiers.

Actuellement, le débat ne tourne plus autour du pourquoi du sponsoring, mais de son comment. En effet, si certains ont la manie de considérer le sponsoring comme un moyen de gagner la sympathie du public et des pouvoirs politiques pour se procurer une légitimité, d'autres ont eu raison de dire que « le sponsoring vient en supplément de la communication traditionnelle de l'entreprise, et obéit à des motivations radicalement différentes ».<sup>13</sup>

En fin de compte, l'objet du sponsoring, comme du mécénat reste de faire parler de l'entreprise et de son soutien aux opérations concernées. Pour Jacques Séguéla « Sponsoring et Mécénat, c'est la même chose avec une seule différence, c'est que l'un a honte d'avouer qu'il fait du sponsoring : c'est le mécénat... ; l'autre au moins dit clairement les choses et en attend pour son argent ».<sup>14</sup>

Sponsoring et mécénat procèdent en conclusion des mêmes objectifs et peuvent intégrer tous les deux un terme plus global, celui du parrainage.

Au total, nous pouvons retenir de ce qui précède, que le financement privé est le fait principalement des entreprises, des médias et des ménages. Ce dernier terme englobe ce que l'on pourrait appeler l'autofinancement du sport. C'est-à-dire le financement issu des activités propres du mouvement sportif.

## **I.B LA GESTION DU SPORT**

Comme nous le rappelle W. Andreff : « le bon sens, l'habitude, la passion sportive ne suffisent plus pour gérer un club sportif, il lui faut des dirigeants compétents qui oeuvrent pour atteindre des objectifs qui ont été fixés, qu'ils soient sportifs, humains ou financiers ».<sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> Sahnoun, Pierre et Nathalie Doury, comment chercher un sponsor, mode d'emploi, la collection des guides pratiques de juristes - Associations, P. 25

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup> Economie du sport : P. 31



Une telle démarche nécessite donc la prise en compte de nouvelles règles de gestion dans une perspective cohérente.

L'organisation sportive est un ensemble de relation. Ce qui implique une véritable gestion du personnel nécessaire pour définir les compétences et les responsabilités de chacun.

Aussi, importe-t-il de déterminer les délégations de pouvoirs dans le souci de mieux gérer les conflits, de s'informer des évolutions de la législation sociale.

### *I.B.1 MANAGEMENT DU SPORT*

Pour Ndoye et Sakho (1994, « le management des organisations sportives consiste à organiser rationnellement les ressources humaines, matérielles et financières que recèle le milieu sportif pour les transformer en réalisations utiles au développement de la pratique sportive »).<sup>16</sup>

#### *I.B.1.1 LES RESSOURCES HUMAINES*

Elles sont composées des dirigeants, des éducateurs, des encadreur, des pratiquants etc...

Au Sénégal, comme dans plusieurs autres pays, ces hommes sont des bénévoles.

Toutefois, une meilleure maîtrise du mouvement sportif repose essentiellement sur les hommes mis en place, sur leur profil, sur leur engagement personnel, sur leur capacité d'imagination et d'innovation, mais surtout sur leur rigueur à bien faire ce qu'ils ont à faire.

De nos jours, un club c'est un collège de techniciens sur lesquels repose la responsabilité de former des athlètes et équipes compétitives. Dès lors, le rôle et la place de ces techniciens assimilables à des agents de maîtrise dans une entreprise doivent être clairement définis, afin de permettre l'éclosion d'un climat favorable à la réussite du club. Une telle orientation suppose l'intervention d'une nouvelle race de dirigeants initiés aux méthodes d'administration prévisionnelle et rompus aux techniques de planification appliquées au management des programmes de développement sportif.

---

<sup>16</sup> Eric Choupin : Le management du sport : Outil d'amélioration des organisations sportives au Sénégal, exemple de quelques clubs de division national. Mémoire de Maîtrise STAPS. INSEPS 1999-2000. P. 07

### *1.B.1.2 LES RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES*

Parler des ressources matérielles et financières, c'est incontestablement faire l'inventaire de ce qu'un club peut posséder comme richesse. Un club c'est des ressources financières amassées grâce aux subventions, aux cotisations, aux sponsors, aux budgets aux ventes d'articles divers, aux manifestations etc... L'association sportive possède également du matériel et des équipements sportifs qui ont pour noms : terrains, stades, local, ordinateurs, patrimoines...

Plusieurs problèmes se posent ici : gestion des flux financiers, gestion du stock du choix et de l'entretien du matériel.

Ce qui implique une bonne organisation et structuration du club permettant un environnement sain.

## **II LE PARRAINAGE D'ENTREPRISE**

Comme nous l'avons vu avec Hubert Genieys, le parrainage d'entreprise est le concours que les entreprises apportent au mouvement sportif.

Ainsi par un contrat de sponsorship ou de parrainage, une entreprise s'appuie sur une structure sportive dans sa stratégie de communication.

En tant que tel, le parrainage d'entreprise met en évidence trois pôles autour desquels gravite toute l'architecture du système : il s'agit du cadre structurel (fédération, club, association sportive etc...) de l'entreprise et des médias.

### **- Le cadre structurel**

La gestion, l'animation et l'organisation du sport sont confiées à des associations ou groupements d'associations et reposent sur : les associations, les comités aux sports, les districts, les ligues spécialisées, les conseils régionaux du sport, les fédérations sportives etc...

Au Sénégal, l'article 31 du chapitre VII<sup>17</sup>, portant sur les structures d'encadrement du sport a bien défini les prérogatives du mouvement sportif.

---

<sup>17</sup> Eric Choupin : Le management du sport : Outil d'amélioration des organisations sportives au Sénégal, exemple de quelques clubs de division national, Mémoire de Maîtrise STAPS, INSEPS 1999-2000, P. 07

En effet, ce mouvement sportif représente l'institution sportive, qui se base sur les principes généraux de la loi n°84-59 du 04 Mai, portant charte du sport, doit créer les conditions de développement du sport.

#### - **L'entreprise ou le sponsor**

Ce sont des sociétés qui apportent leur soutien au mouvement sportif. Le sport étant un véritable support publicitaire dans ce monde de communication, les entreprises sont de plus en plus présentes dans les stades lors des grandes manifestations sportives. Elles s'intéressent donc aux retombées publicitaires engendrées par ces événements.

#### - **Les médias**

« On désigne par médias, tout support de diffusion massive de l'information, constituant à la fois un moyen d'expression et un intermédiaire transmettent un message à l'intention d'un groupe »<sup>18</sup>.

La presse sportive doit être la plaque tournante de toutes les opérations économiques concernant le sport. Le but de toute société c'est de bien vendre ses services : or ceci nécessite d'être bien connu.

D'où l'importance de la publicité et de préférence celle faite à la télévision qui offre la possibilité de toucher des millions voire des milliards de téléspectateurs.

La présence de la télé a rendu la publicité dans les stades beaucoup plus importante. Les panneaux publicitaires autour des stades ont plus d'impact et sont plus chers si les rencontres sont retransmises.

Les sponsors ne se manifestent que si la couverture médiatique est assurée.

Ce qui montre l'importance des médias dans le déroulement de l'action du parrainage.

---

<sup>18</sup> Dictionnaire Petite Larousse en couleurs 1987

Au total, notons que la réussite d'une action de parrainage doit passer par une collaboration des trois parties concernées, à savoir : le cadre structurel, l'entreprise et les médias

## **II.A ANALYSE DU PARRAINAGE D'ENTREPRISE**

Le parrainage d'entreprise qui se manifeste sous plusieurs formes reste une sérieuse alternative pour les pays à économie forte.

La sérieuse implication de l'argent dans le monde sportif est un des grands problèmes du monde moderne. Le sponsoring très développé est devenu un excellent moyen de communication pour les entreprises.

L'engouement autour des spectacles sportifs, les a poussées à accepter le parrainage de certaines manifestations sportives.

Cette option, si elle permet aux organisateurs de spectacles sportifs de trouver d'autres moyens pour équilibrer le budget de financement des manifestations ; reste une bonne occasion pour l'entreprise d'accroître sa notoriété.

Cependant, la question que l'on se pose est de savoir si la situation du parrainage d'entreprise est partout reluisante.

Pour y voir plus clair, nous tenterons de mener une analyse à trois niveaux :

- d'abord, nous essayerons de voir la situation qui sévit hors de l'Afrique ;
- ensuite nous nous intéresserons à la situation qui prévaut en Afrique ;
- et enfin nous nous efforcerons de nous appesantir sur le cas particulier du Sénégal.

### ***II.A.1 LA SITUATION HORS DE L'AFRIQUE***

Que ça soit en Asie, en Europe ou aux Etats Unis, le spectacle sportif et même l'athlète dans une certaine mesure sont devenus des « produits » à vendre.

Les besoins sans cesse grandissants du sport imposent certaines limites à l'intervention des pouvoirs publics.

Dans les pays développés où la concurrence reste la logique du marché, le sport reste un allié sûr, car offrant un moyen de communication efficace. Dans ces pays le mécénat n'existe presque plus. Tout repose maintenant sur un cadre d'engagement réciproque.

L'existence de contrats nous montre bien qu'il s'agit d'intérêt mutuel des différentes parties.

Actuellement en Europe et aux Etats Unis le parrainage d'entreprise est devenu une technique qui fait partie intégrante de la publicité dont elle est aujourd'hui l'expression la plus récente.

Ceux qui ont bien compris cela n'hésitent pas à investir de grosses sommes d'argent dans les manifestations sportives en prolongement d'une campagne publicitaire.

L'étude des droits de télévisions montre que le spectacle sportif est un important marché commercial.

#### *II.A.1.1 DROITS DE TELEVISION*

Les médias n'ont pas été en reste face au développement du spectacle sportif.

Les jeux olympiques et la coupe du monde de football de 1994 ont été suivis par beaucoup de téléspectateurs, « par exemple pour la coupe du monde, il y en avait 32 milliards de téléspectateurs (toutes audiences annulées) »<sup>19</sup>.

Le parrainage a pris de l'importance grâce aux médias, surtout à la télévision qui, à travers les retransmissions, permet l'ouverture des marchés aux sponsors. Notons qu'en Amérique et en Europe les chaînes de télévision sont pour la majeure partie des chaînes commerciales. Là, les sponsors peuvent être sûrs de la bonne couverture médiatique et n'hésitent donc pas à venir négocier des contrats.

---

<sup>19</sup> Cf. cours de Mr Guibril Diop, sociologie du sport, année 2001, P.12

Leur ambition n'est pas de toucher les spectateurs qui sont dans le stade mais de refléter leur image hors de celui-ci, mieux à travers le monde entier. La télé a acquis donc une importance capitale dans le parrainage sportif.

La bataille pour l'acquisition des droits de retransmission donne aujourd'hui une idée de l'Etat de la sponsorisation dans ces points du monde.

Les principales chaînes américaines ont fait naître une surenchère pour l'obtention de l'exclusivité de la retransmission des importantes manifestations sportives.

Les droits de retransmissions constituent actuellement l'essentiel des ressources financières du Comité International Olympique (C.I.O) et l'un des principaux revenus des fédérations internationales et des organisateurs de manifestations sportives.

## *II.A.2 LA SITUATION EN AFRIQUE*

Sur notre continent, le sport est devenu une réalité socio-culturelle et même économique. On note des efforts remarquables de nos états dans la construction des infrastructures sportives modernes, dans la formation des cadres techniques dans le suivi de nos équipes nationales etc...

Mais la crise économique mondiale ajoutées à nos difficultés de pays en voie de développement constituent autant d'entraves au sport continental.

Notre continent présente des manifestations sportives de grandes envergures pouvant contribuer au financement du sport. Ces dernières présentent d'immenses potentialités qui n'ont pas été pleinement exploitées par nos dirigeants sportifs. On a pas encore su tirer profit de la valeur commerciale de notre sport.

Dans le domaine du « Marketing sportif (sponsors, droits de télévision, parrainage et produits dérivés du sport) ; le sport africain ne pèse pas lourd. Sur les 2,4 milliards de francs français consacrés actuellement dans le domaine du marketing sportif mondial, la part de l'Afrique est infime.

Elle est de l'ordre de 2 %, soit environ 48 millions de FF. Une goutte d'eau dans un océan. Et l'Afrique du sud à elle seule, s'approprie 38 millions contre 10 répartis entre tous les autres pays du continent<sup>20</sup>.

Compte tenu de la faiblesse des budgets publics alloués au sport, ce secteur doit être redynamisé. Cela est indispensable à la « survie » du sport dans notre continent. L'Afrique qui continue de jouer les seconds rôles dans les compétitions sportives internationales, se trouve confrontée à des problèmes de moyens. Et c'est là toute l'importance et la nécessité de compter sur le parrainage d'entreprise.

Mais des tentatives qui se heurtent à de sérieux blocages sont çà et là notées.

La situation des télévisions africaines qui sont en général des télévisions d'Etat constitue une des causes de ce blocage.

Ici, les structures en matière de radiodiffusion sont étatiques. Cela pose souvent le problème de la couverture télévisuelle des événements sportifs continentaux.

#### *II A 2 1 DROITS DE RETRANSMISSION*

Le problème de la télévision africaine constitue une préoccupation majeure pour les responsables sportifs africains.

L'Afrique veut vraiment réussir une meilleure couverture télévisuelle des événements sportifs intéressant le continent. C'est d'ailleurs l'un des chevaux de bataille de l'URTNA (union des radios télévisions nationales d'Afrique).

L'URTNA qui s'attèle à apporter son concours dans le domaine de l'acquisition des droits de retransmission des événements sportifs africains se trouve confrontée à de grands obstacles.

En dehors de cela, seule la télévision publique Sud Africaine a une tradition de parrainage. « En 1992, année du retour de l'ancien pays de l'apartheid dans le mouvement sportif international, la S.A.B.C (south africa broadcasting corporation), avait débloqué 6 millions de dollars pour l'acquisition des droits de télévision à l'occasion des jeux olympiques de Barcelone »<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Extrait d'un article signé Alex Sall, mfi agence multimédia n° 717 du 16 Novembre 1999

<sup>21</sup> extrait d'un article signé Alex Sall, mfi agence multimédia n° 717 su 16 Novembre 1999

Tout le monde s'accorde à dire qu'en Afrique la télévision n'apporte pas beaucoup sauf dans les rares moments comme la coupe d'Afrique des Nations.

En effet, depuis 1990, la C.A.F (confédération africaine de football), à côté de Jean Claude Darmon a franchi un pas de géant dans la commercialisation des compétitions et la vente des droits de retransmission de la coupe d'Afrique des Nations de football.

Nous voyons donc que le problème du marketing sportif reste une préoccupation pour les dirigeants de notre sport continental. Et malgré les difficultés rencontrées çà et là, ces derniers comptent beaucoup sur le parrainage pour relancer le sport dans notre continent.

### *II.A.3 SITUATION AU SENEGAL*

Après cette réflexion sur le continent africain, nous allons maintenant examiner le cas particulier du Sénégal.

Retenons que tous les problèmes soulignés au niveau du continent intéressent à juste titre le Sénégal.

Comme partout ailleurs dans le monde, au Sénégal aussi, le sport est devenu un véritable phénomène social qui prend de plus en plus de l'importance dans la vie des citoyens.

Conscients de cela, nos responsables sportifs se trouvent obligés de recourir à d'autres moyens pour aider à l'émergence de notre sport.

Avec plus de 40 fédérations nationales sportives, le Sénégal est aujourd'hui considéré comme un grand pays de sport.

Cependant, la valeur promotionnelle du sport pour la production doit être prouvée pour convaincre davantage les entreprises à exploiter pleinement cette matière que nous offre le spectacle sportif.



C'est dans ce sens qu'une nouvelle politique financière du club basée essentiellement sur le sponsoring a été initiée lors des états généraux du football de 1987.

Mais jusqu'à présent, on ne voit pas au Sénégal un club sponsorisé au vrai sens du terme. Alors que le partenariat et le marketing sportif se trouvent confrontés à des problèmes qui ne militent pas en faveur de l'émergence du sport sénégalais.

#### *II 4 3 1 LES BLOCAGES LIES AU PARRAINAGE D'ENTREPRISE AU SENEGAL*

On remarque d'emblée que le cadre juridique du sport sénégalais a la particularité de faire coexister une option affirmée d'amateurisme<sup>22</sup> avec un besoin réel et manifeste de professionnalisme ( les motivations d'un financement privé du sport invitent à une garantie de la qualité du produit sportif que seul peut offrir le professionnalisme).

On pourrait faire le même constat en ce qui concerne l'option de la pluridisciplinarité<sup>23</sup>, eu égard à la nécessité d'une spécialisation garante d'efficacité et de performance pour les structures sportives, les dites qualités constituent les conditions devant permettre aux structures sportives d'être un pôle de destination du financement privé.

Il faut se convaincre à l'idée que les clubs sont susceptibles d'être de bons partenaires pour les entreprises dès lors qu'il leur est permis de s'occuper exclusivement de la discipline pour laquelle, ils s'estiment le mieux outillés, tant techniquement que par rapport à leurs potentiels de base (infrastructures, effectifs etc..)

Ainsi, la rigidité du cadre juridique de notre sport qui est à la base de l'existence de structures statutaires constitue un obstacle pour l'investissement.

Si le sport moderne a émergé en Europe c'est surtout grâce à un cadre juridique favorable.

Un autre handicap majeur se trouve être le nombre pléthorique de clubs qui existent dans certaines fédérations comme le football.

---

<sup>22</sup> Bob, F. textes généraux du sport sénégalais : loi n° 84-59 du 23 Mai 1984 portant charte du sport

<sup>23</sup> Idem

Ce grand nombre d'équipes, non seulement baisse le niveau général et la qualité des prestations techniques, mais réduit également la constance des financements éventuels, en ce sens que les ressources potentielles se trouvent atomisées et dispersées entre une multitude de sollicitations. Enfin, le sport sénégalais traîne un autre handicap très lourd ; le manque d'attractivité ou le défaut d'un environnement incitateur. La persistance d'une telle tare ne milite nullement en faveur d'une intervention significative de partenaires financiers extérieurs au mouvement sportif.

Il s'y ajoute que la presse sportive ne joue pas pleinement son rôle au Sénégal.

La retransmission télévisuelle des manifestations sportives n'est pas une chose facile dans notre pays.

Dans ce sens, il nous semble important d'inviter les médias, surtout la radio-télévision sénégalaise (RTS) à s'impliquer davantage dans leur rôle de relais médiatique entre les entreprises et le mouvement sportif.

En résumé, nous pouvons dire que si ailleurs, le mouvement sportif a réussi à célébrer le mariage du sport et de l'argent par le marketing du sport et en récolte les fruits, au Sénégal, beaucoup reste à faire dans ce sens.

La conjoncture économique difficile, l'absence d'un cadre juridique favorable, l'absence d'une bonne couverture médiatique, d'une bonne politique sportive liée au manque d'intérêt des sponsors, sont autant de facteurs pouvant, expliquer cette situation.

Mais l'on ne désespère pas de trouver les voies et moyens pour lever ces blocages.

Ceci, en vue de développer le partenariat d'entreprise pour le grand bonheur du mouvement sportif.

## **CHAPITRE II : METHODOLOGIE**

L'axe de recherche, défini par la problématique et les hypothèses de notre étude nous a amené à développer trois niveaux d'analyse :

- L'analyse des données formelles ;
- L'entretien ;
- Et l'observation directe.

### **I CUEILLETTE DES DONNEES**

#### **I.A ANALYSE FORMELLE**

Notre recherche, portant d'abord sur toutes les données formelles pouvant permettre d'avoir une connaissance « objective » du champ investigué, nous avons côtoyé les responsables du C.O.U.D et du grand DUC pour l'obtention de documents (« recueil de textes relatifs au C.O.U.D », statuts, règlement financier et projet de budget 1998 du Dakar Universitaire Club) nécessaires à la connaissance objective de notre étude.

#### **I.B LES ENTRETIENS**

Les différents types d'entretiens habituellement distingués, le sont en fonction du choix des thèmes qui permettent d'orienter la communication dans le sens attendu par le chercheur.

L'orientation de l'étude nous a donc amené à choisir l'entretien semi-dirigé.

Il s'est avéré, au cours des rencontres, que l'entretien semi-dirigé s'est souvent transformé en entretien libre où fusaient quantités d'informations.

Toutefois, nous nous sommes efforcés dans certains cas d'orienter la discussion afin d'obtenir des informations pouvant s'intégrer dans notre analyse.

Sur cette base, nous avons élaboré un guide d'entretien qui nous a permis d'avoir des informations sur la structuration ou l'organisation interne des différentes sections du DUC que nous avons étudiées, sur leurs potentialités humaines, sur leurs rapports avec le grand DUC en tant que structure centrale, sur leur forme de partenariat avec le C.O.U.D, sur leurs sources de financement etc...

Dans d'autres cas, nous sommes allés dans la discussion au delà du guide d'entretien. Même si notre préoccupation première était de prendre en compte les données ou informations auxquelles faisait appel l'entretien sur la base du guide.

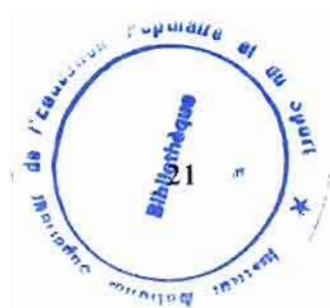
C'est le cas, lorsque nous avons rencontré le trésorier général de la section de Basket qui est en même temps le secrétaire général du grand DUC. Cela a été aussi le cas lors de notre rencontre avec le Président de la section de football, qui est également membre du comité directeur du grand DUC. Ici, nos préoccupations étaient de savoir l'historique du DUC, sa composition, la tâche de ses membres, ses rapports avec le COUD et les différentes sections, ses problèmes et son avenir.

Par la même occasion, nous avons rencontré sur la base d'un entretien libre le chef du service de l'animation culturelle et sportive du COUD et son adjoint chargé des affaires sportives.

L'objectif de cet entretien était d'amener les responsables du COUD à nous parler de leur service, à expliquer et à évaluer leurs rapports avec les sections du DUC, et surtout à nous dire comment envisagent-ils l'avenir de leur partenariat avec les sections du DUC.

## **I.C L'OBSERVATION DIRECTE**

Le but de l'observation sur le terrain a été de vérifier et de découvrir les éléments d'informations issus des entretiens en les comparant avec la réalité. C'est ainsi que nous nous sommes rendus sur tous les terrains et dojo où s'entraînaient les différentes sections du DUC.



Et cela nous a permis, non seulement de recenser les infrastructures sportives dont dispose l'université mais surtout d'infirmer ou de confirmer certaines informations issues des entretiens.

Par exemple à la question : combien de catégories votre section dispose-t-elle ? : l'observation directe nous permet d'infirmer ou de confirmer la réponse qui s'y dégage.

Ainsi, avec la technique de l'observation directe, l'entretien fut un élément essentiel de notre méthodologie.

## II POPULATION DE L'ETUDE

Dans le cadre de notre étude, nous avons ciblé les sections du DUC les plus représentatives.

Mais aussi, nous nous sommes intéressés aux sections qui s'engagent dans les compétitions nationales et internationales, parce que notre démarche s'inscrit dans cette logique.

C'est ainsi que nos investigations ont porté sur les neuf sections du DUC que voici :

- Football ;
- Basket-ball ;
- Hand-ball ;
- Volley-ball ;
- Athlétisme ;
- Judo ;
- Karaté ;
- Natation ;
- Tennis.

Précisons que dans chaque section, nous avons rencontré soit le président, soit le secrétaire général soit le trésorier. Même si, notre souhait était de rencontrer tous les présidents. Mais certains d'entre eux ont préféré nous indiquer d'autres personnes de leur structure plus aptes à répondre à nos questions.

Ainsi, nous avons rencontré six (6) présidents, deux (2) secrétaires généraux et un trésorier général.

Outre les sections, nos investigations ont porté sur le grand DUC. Ici, on s'est entretenu avec le secrétaire général et un membre du comité directeur.

### **III INSTRUMENT DE MESURE ET PROTOCOLE DE CUEILLETTE DES DONNEES**

#### **III.A INSTRUMENT DE MESURE**

Pour effectuer nos entretiens, nous avons à notre disposition un dictaphone pour enregistrer les rencontres. Nous avons également élaboré un guide d'entretien de (douze) 12 questions destiné aux différentes sections soumises à notre étude.

Auparavant, nous avons réalisé un pré-test pour évaluer l'efficacité de ce guide.

En effet, selon Claude Javeau : « le pré-test a pour objet principal d'évaluer l'efficacité de l'instrument dont on a rédigé le projet ».

Il poursuit en disant que : « le principe consiste à soumettre à un nombre restreint d'individus présentant les caractéristiques exigées des membres de la population de l'étude, le guide.

Leur nombre ne doit pas être trop élevé. Il faut veiller cependant à ce que ce petit nombre ne soit pas trop homogène ».

C'est ainsi que notre pré-test qui était un guide d'entretien de neuf (9) questions a été soumis à un dirigeant de la Jeanne D'arc en l'occurrence le trésorier général de ce club.

Au sortir de cet entretien, il s'est avéré que :

- Les questions n'étaient pas bien agencées ;
- Que certaines d'entre elles étaient vagues (manque de précision) :

Qu'il serait beaucoup plus intéressant d'ajouter d'autres questions pour plus d'informations par rapport à notre champ d'investigation.

Ceci étant, nous avons décidé d'intervertir l'ordre des questions pour plus de cohérence, nous avons également jugé utile d'ajouter trois (3) autres questions pour des informations complémentaires. C'est ainsi que, muni de notre guide définitif, nous nous sommes rendus à l'U.S Rail pour nous entretenir avec le secrétaire général et l'intendant du club. Nous avons également rencontré le Président de la section de football de l'Etics, toujours dans le souci d'évaluer notre guide nouvellement confectionné.

A l'issu de cela, nous avons constaté qu'il n'y a eu aucune difficulté de compréhension, le guide est considéré comme valide car il est à même de fournir les informations souhaitées.

### **III.B PROTOCOLE DE CUEILLETTE DES DONNEES**

C'est l'une des phases les plus délicates de notre travail. Déjà au mois de Janvier, nous avons pris des contacts avec des personnes susceptibles de nous intéresser dans le cadre de notre travail. Cela nous a valu de gagner la sympathie de beaucoup de dirigeants au niveau de l'université. Et au mois de Mars, ça était facile pour nous d'obtenir des rendez-vous pour les entretiens. Précisons simplement qu'avant chaque rencontre, nous prenions la peine d'expliquer à nos interlocuteurs ; en quoi consiste notre travail. Il fallait aussi expliquer en cas de besoin les questions pour plus de compréhension. Le recueil d'un entretien pour un interlocuteur nous prenait parfois une demi-heure .

### **IV TRAITEMENT DES DONNEES**

Ayant à notre disposition les données collectées, nous devons passer à l'étape de traitement. Ceci, dans le but d'une meilleure exploitation et utilisation de nos informations.

Cette étape consistait à :

- faire des transcriptions des entretiens sur du papier en regroupant les réponses suivant, les thèmes dégagés par les hypothèses. Ici, il fallait réécouter plusieurs fois les propos pour éviter les incompréhensions de notre part ;
- dresser des tableaux pour toutes les réponses et en donner certains pourcentages.

Notre étude, s'inscrivant dans une démarche quantitative, nous avons jugé plus judicieux de passer directement à l'analyse puis à l'interprétation des résultats fournis par les tableaux.

## V LES PROBLEMES RENCONTRES

Au cours de nos investigations, nous avons eu à rencontrer certains problèmes notamment :

- L'indisponibilité des dirigeants concernés par le pré-test et les dirigeants du DUC.  
En effet, il nous fallait obtenir un rendez-vous avant chaque entretien. Mais ces rendez-vous n'étaient pas toujours respectés ;
- La réticence à répondre à certaines questions surtout relatives aux sources de financement, aspect important de notre étude.  
Lors de nos entretiens des problèmes liés à ;
- L'environnement (bruit, bavardage, le vent, la poussière, va et vient de certaines personnes) ;
- Manque de concision de la part de certains de nos interlocuteurs.

L'ensemble de ces situations décrites, ne nous ont pas facilité la tâche.



**DEUXIEME PARTIE : LE CENTRE DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES DE DAKAR : UN EXEMPLE DE  
PARTENARIAT SPORTIF**

# CHAPITRE I : ETUDE DU CADRE FORMEL

## I LE CADRE FORMEL

Au Sénégal l'organisation et la gestion du sport font parties intégrantes des compétences de l'Etat. Le sport est régi par des actes réglementaires (lois, décrets, circulaires, chartes, arrêtés) qui précisent les dispositions générales du choix découlant des options gouvernementales. Ainsi, affirmant l'importance du sport dans le processus de consolidation des nations en développement, comme moyen puissant de formation de l'homme, l'Etat Sénégalais s'est doté d'un arsenal juridique étendu et s'est engagé très tôt à organiser la pratique des activités physiques et sportive. C'est ainsi que la charte du sport qui est l'un des textes les plus importants qui régissent le sport sénégalais stipule en son 2<sup>ème</sup> article que :

« L'état et les collectivités publiques et privées créent les conditions préalables et les institutions qui garantissent la pratique du sport amateur pluridisciplinaire et démocratisé sous forme :

- a) d'activité physique et sportive facteur d'éducation, d'hygiène corporelle et de santé de la jeunesse,
- b) de sport récréatif, facteur de détente, de loisir et d'animation des masses et,
- c) de sport de compétition, facteur de formation, d'émulation et d'épanouissement physique et moral des individus ».

C'est dans cette perspective que beaucoup d'entreprise se sont engagées dans la voie de promotion du sport pour appuyer cette politique de l'Etat. Parmi elles le C.O.U.D s'affirme comme l'un des partenaires privilégiés du sport au Sénégal.

### I.1 LE C.O.U.D

Le C.O.U.D a été créé par la loi n°66-23 du 1<sup>er</sup> février 1966 votée par l'assemblée nationale. Il est constitué en faveur de la jeunesse universitaire en établissement public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Précisons cependant que les établissements publics se divisent en :

- Établissements publics à caractère administratif dont la mission et les modalités d'intervention sont analogues à celles des services publics non personnalisés. c'est le cas du C.O.U.D,
- Ensuite, il y a les établissements publics à caractère industriel ou commercial dont l'activité, le mode de gestion et les rapports avec les tiers sont analogues à ceux des entreprises privées comparables,
- Et enfin, il y a les établissements publics à caractère professionnel, chargés de l'organisation ou de la représentation d'une profession ou d'un groupe de professions et bénéficiant à ce titre de certaines prérogatives de la puissance publique.

Ceci étant, retenons que dans les dispositions générales du décret 75-890 du 23 Juillet 1975 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du C.O.U.D, il est assigné à cette entreprise entre autres missions :

- L'organisation de l'accueil des étudiants et leurs activités sociale et culturelles,
- L'appui aux initiatives et à l'action des organismes qui visent un but analogue ou complémentaire.

A cet effet, l'organigramme du C.O.U.D présente un certain nombre de services parmi lesquels le service de l'animation culturelle et sportive.

### *1.1.1 Le S.A.C.S*

Ce service comme son nom l'indique, par delà sa mission vise des objectifs déterminés à travers ses différentes activités.

En cela, il apprécie le concours de certaines structures extérieures au C.O.U.D avec les quelles il entretient des relations profondes.

### **Mission et Objectifs**

Le S.A.C.S a pour mission d'organiser des activités culturelles et sportives pour les étudiants bénéficiaires des œuvres.

Il a pour objectif, l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants en organisant ou en créant les conditions favorables à leur épanouissement.

Pour mener à bien sa mission, le S.A.C.S collabore avec le DUC qui focalise les différentes activités sportives au sein de la cité universitaire.

## **1.2 LE DUC**

Le Dakar Université Club (DUC) fondé à Dakar en 1953 est une association universitaire sportive et culturelle pluridisciplinaire ouverte aux scolaires et aux civils. Dans ses statuts :

Il a pour but :

- de former des sportifs de haut niveau à partir d'une pratique de masse ;
- de rendre possible et performant l'adéquation sport-études ;
- de créer un lien de scolarité et de fraternité avec les jeunes du reste du monde ;
- de représenter l'université Cheikh Anta Diop à l'Étranger, dans les instances internationales et les compétitions la concernant.

En cela, le Duc est administré par un comité directeur qui délègue ses pouvoirs à un bureau assisté de commissions. A sa base se situent les sections.

### ***1.2.1 Le comité directeur***

Il est la structure dirigeante de l'association entre deux assemblées générales.

C'est le lieu d'approfondissement et d'affinement du programme général ainsi que l'orientation de l'association.

C'est aussi le lieu de coordination d'harmonisation de suivi et de contrôle de l'activité générale pour atteindre des objectifs généraux fixés par l'association.

Le comité Directeur est composé de membres élus et de membres cooptés. Sa durée est de 3 ans. Les membres élus en A.G. proviennent des sections. Le comité directeur doit aussi, présenter annuellement à l'assemblée générale un rapport d'activités et un rapport financier.

--

### *1.2.2 Les sections*

Elles représentent les échelons de base du Club où militent les membres actifs.

C'est le lieu essentiel et privilégié de potentialisation des énergies créatrices des membres de l'association et le développement des activités sportives, culturelles, sociales, économiques et autres, mettant en exergue les facultés intellectuelles, psychologiques et physiques de ses membres.

La section est dotée d'une structure de direction qui est l'organe exécutif de l'assemblée ainsi que d'instruments appropriés qui sont les lieux de matérialisation des programmes particuliers de la section.

La section est investie d'une autonomie financière dans la limite des prérogatives qui lui sont imparties.

Dans le cadre de ses relations générales avec le comité directeur, elle établit son budget et procède au renouvellement de son instance de direction selon ses propres modalités.

### *1.2.3 Bref aperçu du sport à l'université*

Le sport à l'université se subdivise en 2 parties : le sport de masse et le sport de compétition.

Le sport de masse est le sport pratiqué par les étudiants pour leur détente, leur entretien personnel. Il est géré par le service des sports de l'université qui a son pendant qui est le S.A.C.S. Ce service des sports est géré par le Rectorat.

A côté de cela, il y a le sport de compétition qui relève de l'U.A.S.S.U qui est géré par le service des sports de l'université.

Il y a ensuite le sport d'élite qui est le sport de haute compétition. Il est géré par le grand DUC. C'est ce dernier volet qui engage les sections et qui s'inscrit en droite ligne dans notre étude

## CHAPITRE II : PRESENTATION ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Tableau récapitulatif n°1 des réponses à la question : Depuis combien d'année votre section existe-t-elle ?

SECTION	Nbre d'années
Football	20
Basket	35
Hand-ball	37
Volley-Ball	26
Athlétisme	37
Natation	08
Judo	36
Karaté	32
Tennis	36
<b>N = 9</b>	<b>T = 267</b>

A partir de ce tableau, on peut calculer la moyenne d'année d'existence des sections, c'est-à-dire  $m = \frac{267}{9} = 30$

### Analyse et Interprétation du tableau n°1

L'observation de ce tableau nous permet de constater que les sections du DUC existent depuis au moins 30 ans. Par ailleurs, nous notons une particularité des sections de Hand-Ball et d'Athlétisme qui sont les plus anciennes avec 37 ans d'existence.

Celles de Judo et de Tennis ne sont pas pour autant les moins jeunes (36 ans d'existence).

Mais la section la moins jeune est celle de natation avec seulement 8 ans d'existence.

Il est souvent recommandé pour bien étudier une structure, de s'interroger un tout petit peu sur son histoire. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé utile de nous renseigner sur le nombre d'années d'existence des différentes sections auxquelles nous nous intéressons. Par la même occasion, cela nous permettra de comprendre ou de savoir depuis quand, le COUD est devenu un partenaire du sport, par l'intermédiaire des sections parrainées.

Ainsi, il apparaît que depuis 38 ans maintenant le COUD apporte son soutien aux sections du DUC qui ne cessent de se multiplier.

A l'université, la création des sections est liée à une forte demande des étudiants. Beaucoup de sections sont nées à partir d'une volonté commune de quelques étudiants ou civils de promouvoir leur discipline. Et jusqu'à présent, pas plus tard que l'année dernière des sections continuent de voir le jour.

Partant de là, on peut établir un certain parallélisme entre le nombre d'années d'existence des sections et leur performance.

En effet, même s'il faut reconnaître que toutes les sections évoluent au niveau de l'élite nationale, les plus vieilles quant-à-elles, ont su asseoir une forte assise qui leur permet de jouer un rôle de premier plan au sein de leur fédération respective. C'est ainsi que le Hand-Ball, à travers les seniors (garçons et filles) se maintient dans l'élite depuis plusieurs années et est souvent présent dans les phases finales.

S'agissant de l'athlétisme, c'est une section qui a, à son actif plusieurs titres nationaux. Elle a aussi formé de grands athlètes comme Charles Seck (champion du Sénégal et d'Afrique 100 et 200 m). D'ailleurs, il y a quelques années, la section a enregistré un titre de championnat d'Afrique junior en la personne de Kéné Ndoye.

Pour ce qui est des arts martiaux notamment le Judo et le Karaté, ils se distinguent par leurs performances. Ils comptent parmi eux de nombreux internationaux. Pour ce qui est du cas particulier du Karaté, on note :

Plusieurs fois champions d'Afrique, huitième place mondiale (Tokoma Sy en 1989), 2 champions d'Afrique en titre en 1997.

Concernant la section de basket, nous dirons que c'est l'une des sections phares du DUC.

L'équipe féminine (plusieurs fois championne du Sénégal, plusieurs trophées) est la meilleure équipe du pays et du continent (3 titres de champion d'Afrique).

Quant au tennis, c'est une section qui s'est révélée un réservoir de bons joueurs avec la famille Berthé, Diadji Ka, des joueurs de l'équipe national.

**Tableau récapitulatif n°2 des réponses à la question : Comment votre section est-elle structurée : Est-ce un bureau restreint ?**

SECTIONS	Oui		Non	
	Eff.	%	Eff.	%
Foot-Ball	X			
Basket			X	
Hand-Ball	X			
Volley-Ball	X			
Athlétisme	X			
Natation	X			
Judo	X			
Karaté	X			
Tennis	X			
<b>Total</b>	<b>08</b>	<b>89</b>	<b>01</b>	<b>11</b>

**NB**

Nous entendons par bureau restreint, un bureau constitué à l'image de celui du DUC c'est-à-dire formé de :

- un Président,
- deux ou trois vice-présidents,
- un secrétaire général et son adjoint.



- un trésorier général et son adjoint.

### **Analyse et Interprétation du tableau n°2**

A travers ce tableau, il ressort que presque la totalité des sections soit (89%) sont structurées en bureau restreint. La seule exception, c'est le basket qui est structuré en bureau élargi.

Ceci a permis de comprendre que presque toutes les sections sont organisées de manière simple.

Seule la section de basket échappe à cette règle. Mais avec une telle structuration peut-on espérer une bonne gestion des tâches qui interpellent la section ? Nous pensons qu'un club qui se veut performant doit répondre aux exigences de la vie associative moderne qui opte pour une bonne distribution des rôles. Ainsi, une diversité des tâches et des rôles s'impose. Ce qui permettra la gestion de l'information. Il existe, dès lors une procédure de planification à long terme, la détermination des critères de performance stratégique, les modes spécifiques de contrôle, les correspondances entre la gestion des flux matériels et financiers et l'administration.

A cet effet, l'exemple de la section de Basket est révélateur à plus d'un titre.

Contrairement aux autres sections, celle-ci possède un bureau élargi avec des commissions créées en fonction des besoins du Club.

C'est ainsi qu'en plus de l'organigramme classique qu'on retrouve dans les autres sections, le Basket a des commissions très dynamiques.

Entre autres, nous avons la commission financière qui s'occupe de toutes les activités pouvant générer des fonds additionnels. De plus, cette commission se charge de trouver des partenaires extérieurs.

En dehors de cette commission, il y a les commissions, médicale, d'organisation et socio-pédagogique. Cette dernière ambitionne de réussir deux paris. D'abord faire en sorte que les étudiants qui veulent compétir au sein de la section de Basket puissent allier sport et études.

Ensuite, aider les basketteurs et basketteuses à trouver du travail pour subvenir à leurs besoins. D'ailleurs, c'est dans cette logique qu'elle a plaidé pour le

recasement de certaines basketteuses. Avec 7 joueuses en activité qui sont engagées par le COUD, nous pouvons dire que c'est un pari à moitié gagné.

Ceci dit, nous pensons que cette belle organisation est à l'origine des bons résultats que la section de basket enregistre.

Et cela devrait constituer un exemple pour toutes les autres sections.

Tableau récapitulatif n°3 : des réponses à la question : Combien de catégorie, votre section possède-t-elle ?

A

Sections \ Catégories	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs	Seniors	Vétérans
Football				X	X		X	
Basket	X	X	X	X	X	X	X	
Hand-Ball			X	X			X	
Volley-Ball							X	
Athlétisme		X	X	X	X	X	X	
Tennis	X	X	X	X	X	X	X	X
Natation		X	X	X	X		X	
Judo		X	X				X	
Karaté	X	X	X	X	X		X	

### **Analyse et Interprétation du tableau n°3**

Au regard de ce tableau, nous constatons que c'est la section de tennis qui regroupe en son sein toutes les catégories, étant ainsi la seule à posséder des vétérans.

Cependant, la section de Basket s'affiche comme étant l'une des plus grandes sections avec 7 catégories, de même que l'athlétisme qui possède 6 catégories. La section de Football quant-à elle ne compte que 3 catégories. Autre résultat important à nos yeux, c'est le cas du Volley-Ball qui a une seule catégorie, celle des seniors.

L'enseignement majeur qui se dégage de l'analyse de ce tableau est l'idée qu'on peut avoir de la taille des sections.

En effet, ce tableau nous édifie sur les potentialités humaines des sections. Ceci est un aspect important de notre étude car il est évident que plus on a une section fournie en catégories, plus les exigences financières augmentent.

Cela dit le constat qui se dégage est que les plus grandes sections en termes d'effectifs sont les plus vieilles. Précisons quand-même que si la section de football n'est pas bien lotie en catégories, c'est parce que quelques années après sa création, elle a été suspendue par la fédération de Football.

En effet, suite à des problèmes internes à l'université, la section de football a purgé une suspension de 7 années. Ce qui fait que même si cette section est née en 1981, elle a moins de 15 années d'activités.

Cause pour laquelle, elle n'a pas encore connu un grand épanouissement. Surtout, quand on sait que le sport roi suscite un grand engouement de la part des sénégalais.

L'autre aspect qu'il importe de préciser, est que les sections du DUC sont presque toutes des écoles avec une grande place accordée aux petites catégories. Cette option est à encourager si l'on sait que la relance du sport doit passer par une bonne prise en charge des petites catégories.

Enfin, notons que l'existence de vétérans au sein de la section de tennis est spécifique à cette discipline. C'est uniquement en tennis qu'on trouve des compétitions régulières, organisées par la fédération et réservées à des vétérans.

Tableaux récapitulatifs n°4 et 5 des réponses à la question. Entretenez-vous des rapports avec le grand DUC ; Oui ou Non. Justifiez votre réponse.

Tableau n° 4

Réponses	Nombre de sections	
	Effectif	%
Oui	04	44
Non	05	56
<b>Total</b>	<b>09</b>	<b>100</b>

Tableau n°5

Réponses	Justifications	Effectif	%
Oui	Rapports de Tutelle	04	44
	On ne sent pas le grand DUC	03	34
Non	On n'a jamais rencontré le DUC	01	11
	Le grand DUC ne s'identifie qu'au basket	01	11
<b>Total</b>		<b>09</b>	<b>100</b>

Analyse et Interprétation des tableaux 4 et 5.

L'analyse du tableau 4 fait apparaître que 4 sections, soit 44% affirment entretenir des rapports avec le grand DUC. Alors que 5 autres, soit 56% soutiennent le contraire.

Cette différence de position les rassemble tel que c'est manifeste dans le tableau 5 en différents groupes suivant leurs propos justificatifs.

C'est ainsi que les 4 sections qui ont des rapports avec le DUC s'accordent autour des mêmes raisons, alors que les 5 autres se répartissent respectivement en groupe de 3 : 1 : 1 section autour de 3 raisons différentes.

Le grand DUC qui a été restructuré en 1996, a vu naître de nouveaux textes réglementaires.

Cette option innovatrice s'appuie sur une volonté de la part des dirigeants d'asseoir un club fort et des structures pérennes.

Toujours dans cette perspective, les rapports entre les sections et le grand DUC ont été restaurés pour permettre à chacune des parties de jouer pleinement son rôle.

En effet, le règlement financier de la nouvelle structure définit les compétences des différentes entités du club afin de permettre une gestion légère, moderne, libérant les énergies à la base, ce qui évitera les lourdeurs dans le fonctionnement et dans la mobilisation des fonds.

Il en résulte une autonomie financière des sections permettant l'épanouissement de tous les sports et instaurant une gestion démocratique tenant compte des spécificités de chaque discipline. La gestion quotidienne des athlètes est dévolue aux sections. Le bureau central du DUC s'occupe essentiellement de la mobilisation des grands moyens de coordination et de supervision.

Précisons simplement que les sections sont pleinement responsables des fonds en leur possession mais devront rendre des comptes après chaque exercice, au comité directeur du DUC.

Ainsi clairement établis sur le papier, les rapports du DUC et des sections ne sont pas au beau fixe. Et l'on est tenté de croire que est le grand DUC qui coiffe toutes les sections, qui ne joue pas le jeu. Certaines sections oubliées par le DUC se sentent frustrées. On ne peut pas comprendre que le grand DUC en tant que structure centrale, se rapproche beaucoup plus de certaines sections plutôt que d'autres. Aujourd'hui, il y a des sections qui sont marginalisées par le DUC. La preuve, après 2 ans d'existence, la direction d'athlétisme, affirme n'avoir jamais rencontré les responsables du DUC. Toutes leurs correspondances adressées aux dirigeants du DUC pour une éventuelle rencontre sont restées sans suite. Et jusqu'à ce jour, ils n'ont jamais été conviés à une rencontre quelconque du DUC. Les sections de volley, hand-ball, judo, tennis et natation vivent la même situation.

On a l'impression que le DUC ne s'occupe que du basket et du football.

Une telle situation est à déplorer car à défaut d'être à équidistance des sections, le DUC doit développer une politique démocratique basée sur le dialogue et une prise en charge totale de toutes les sections.

**Tableau récapitulatif n°6 des réponses à la question : quelle forme de partenariat avez-vous avec le COUD : Formel ou informel ?.**

**NB :** Nous entendons par formel un partenariat fondé sur des textes clairs et précis qui définissent les droits et les devoirs de chacune des deux parties.

SECTIONS	Formel		Informel	
	Eff.	%	Eff.	%
Football	x			
Basket	x			
Hand-ball			x	
Volley-bal			x	
Athlétisme			x	
Karaté			x	
Natation			x	
Judo			x	
Tennis			x	
<b>Total</b>	<b>02</b>	<b>22</b>	<b>07</b>	<b>78</b>

### **Analyse et Interprétation du tableau n°6.**

L'enseignement que fait ressortir l'analyse de ce tableau est que parmi les neuf sections que nous avons visitées sept, soit 78% affirment avoir un partenariat informel avec le COUD.

Contre deux autres qui soutiennent avoir un partenariat formel.

D'emblée, il faut noter qu'en dehors des textes qui régissent le grand DUC et engageant l'ensemble des sections, il y a l'existence de convention tripartite entre le DUC, le COUD et le Rectorat.

Egalement, des protocoles d'accord pour faciliter les rapports entre le COUD et les sections, sont signés par le COUD et le DUC.

C'est ainsi que les subventions accordées aux sections sont inscrites dans le budget du COUD.

De plus, il a été convenu d'un commun accord avec le COUD, le DUC et le Rectorat de laisser à la disposition des sections les infrastructures sportives de l'université.

Enfin, à travers les protocoles d'accord liant le COUD et le DUC, cette institution s'engage à assurer le transport des sections depuis l'université aux lieux des rencontres.

Egalement, le COUD s'engage à réparer ou à réfectionner, si cela s'impose, toutes les infrastructures sportives mises à la disposition des sections.

Seulement, du moment où l'on sait que les sections sont autonomes et qu'elles doivent aller négocier, une à une, leur subvention au niveau du COUD, il convient de voir les choses autrement. Aujourd'hui, il y a lieu de redéfinir les modalités du partenariat qui existent entre le COUD et les sections.

Pour cela, les sections doivent mieux s'organiser pour amener le COUD à reconsidérer sa position par rapport à elles. Il faut plus de considération qui se traduirait par des engagements impliquant directement le COUD et les sections.

Cela passera, certes, par une modification du contenu des textes mais aussi par une volonté politique du COUD plus affirmée, plus poussée de faire en sorte que l'apport financier en direction des sections soit renforcé.



Tableaux récapitulatifs n°7 et 8 des réponses à la question : comment appréciez-vous les textes qui régissent votre partenariat avec le COUD ?

Convenable, pas convenable, pas d'opinions.

Tableau n°7

SECTIONS	Convenable		Pas convenable		Pas d'opinions	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Football			x			
Basket			x			
Hand-ball				x		
Volley-ball				x		
Athlétisme				x		
Judo				x		
Karaté				x		
Natation				x		
Tennis				x		
<b>Total</b>			<b>02</b>	<b>22 %</b>	<b>07</b>	<b>78 %</b>

Tableau n°8

Réponses	Justifications	Effectif	%
Pas convenable	Les textes ne prennent pas en compte toutes les dimensions du partenariat	01	11
	Les modalités de la subvention ne sont pas précisées par les textes	01	11
Convenable		00	00
Pas d'opinions		07	78 %
Total		09	100

**NB** : Nous entendons par convenable ce qui correspond aux attentes des sections.

#### Analyse et Interprétation des tableaux n°7 et 8.

A travers le tableau 07, nous constatons que les deux (2) sections, (soit 22 %) qui ont connaissance des textes qui régissent leur partenariat avec le COUD, les apprécient comme n'étant pas convenables. En ce qui concernent les autres sections, puisqu'elles ne connaissent pas les textes, elles ne pouvaient pas se prononcer sur cette question.

Deux raisons ont été évoquées en justification de leur appréciation ; c'est ce qui ressort dans le tableau n°08.

A priori, on a l'impression que le sport d'élite à l'université a du mal à se départir des activités physiques de loisir qui sont pratiquées par les étudiants. A part deux (2) sections, toutes les autres ne connaissent pas les textes qui les lient au COUD.

En fait si les sections de Football et Basket sont imprégnées de ce qui se passe c'est parce qu'elles ont des dirigeants qui sont à cheval entre leur section et le grand DUC. En effet, le président de la section de football est en même temps membre du comité directeur du DUC. Alors que le trésorier général de la section de basket est lui aussi en même temps le secrétaire général du DUC.

Cela dit, les rares sections qui connaissent les textes estiment que ceux-ci ne correspondent pas à leurs attentes. Dès lors, il urge d'harmoniser tout ceci dans un cadre juridique clair permettant aux uns et aux autres de connaître enfin leurs droits et devoirs.

**Tableaux récapitulatifs n°09 et 10 des réponses aux questions :**

- Ce partenariat, vous procure-t-il réellement des retombées ? Oui ou Non
- Si oui, précisez nature ou espèce

**Tableau n°09**

Sections	Oui		Non	
	Eff.	%	Eff.	%
Football	X			
Basket	X			
Hand-ball	X			
Volley-Ball	X			
Athlétisme	X			
Judo	X			
Karaté	X			
Natation	X			
Tennis	X			
<b>Total</b>	<b>09</b>	<b>100</b>	<b>00</b>	<b>00</b>

Tableau n°10

SECTIONS	ESPECE		NATURE	
	Eff.	%	Eff.	%
Football	X		X	
Basket	X		X	
Hand-ball	X		X	
Volley-Ball	X		X	
Athlétisme	X		X	
Judo	X		X	
Karaté	X		X	
Natation	X		X	
Tennis	X		X	
<b>Total</b>	<b>09</b>	<b>100</b>	<b>09</b>	<b>100</b>

#### Analyse et commentaire des tableaux n°09 et 10

Au regard de ces deux tableaux, nous voyons que toutes les sections du DUC affirment à 100% que leur partenariat avec le COUD leur procure des retombées aussi bien en nature qu'en espèce.

L'analyse de ce tableau nous fait plonger au cœur de la problématique du partenariat entre le COUD et les sections d'une manière générale.

En effet, en dehors des subventions annuelles reçues par les sections, l'aide du COUD à l'endroit des sections s'avère importante et multiforme. D'abord, le COUD met à la disposition des sections des infrastructures sportives. Et celles-ci, même si on ne peut pas dire qu'elles sont de bonne qualité, reconnaissons tout de même qu'elles sont praticables. Surtout comparées à celle dont disposent les autres clubs de la place. Aujourd'hui, le COUD est l'une des rares entreprises à posséder des terrains éclairés. De plus, même si les infrastructures sportives sont à

la disposition des sections, c'est le COUD qui prend en charge toutes les réfections qui s'imposent, y comprise la réparation des projecteurs.

En dehors de cela, le COUD s'engage à assurer le transport des sections depuis l'université aux lieux de rencontre pendant les compétitions.

En outre, pour davantage stimuler les joueurs, athlètes ou combattants, le COUD leur octroie des primes de motivation.

L'année dernière par exemple, les athlètes ont reçu dans le cadre du championnat national 25 000 F CFA pour les médaillés d'or, 15 000 F CFA pour les médaillés d'argent et 10 000 F CFA pour ceux qui ont obtenu une médaille de bronze.

Parallèlement, les équipes présentes en finales nationales ou qui se qualifient en coupe d'Afrique, reçoivent des enveloppes en guise de récompense.

En même temps, le COUD s'est impliqué dans la prise en charge des sociétaires des différentes sections quant à leur insertion professionnelle, en leur donnant la possibilité de travailler. Ceci est une initiative qui permet ; non seulement de soulager les sections qui trouvent ici une bonne opportunité de conserver leurs éléments mais surtout de motiver les joueurs. Aujourd'hui il n'est pas rare de voir les sociétaires du DUC travailler au COUD comme temporaires, contrôleurs, stagiaires, commis de chambre, maîtresses lingères, chefs de pavillon, etc... A titre illustratif, on nous apprend. Lors de notre entretien libre avec le secrétaire général du DUC que l'année dernière, le COUD a engagé 3 handballeurs, 1 judoka, 1 karatéka, et 7 basketteuses. Pour ces dernières, nous constatons qu'elles sont les plus favorisées.

Non seulement leur nombre est important par rapport aux autres mais le plus étonnant est qu'elles sont presque toutes embauchées. Une telle initiative est vraiment à encourager, car elle n'est pas sans incidence sur notre sport national.

Et l'on est tenté de penser que si les basketteuses du DUC sont aussi performantes comme le témoigne leur bon palmarès, c'est surtout à cause de cette stabilité qui leur permet de résister à la tentation de s'expatrier. La plupart de ces joueuses constituent l'ossature de notre équipe nationale de Basket.

Et, à défaut de pouvoir vivre de leur sport, elles trouvent par l'intermédiaire de celui-ci une situation financière descente.

De ce point de vue, le COUD a fait preuve d'originalité dans sa politique.

L'intérêt d'une telle démarche est de régler un problème d'actualité tout en étant conforme à la législation en vigueur.

Cela veut dire qu'au moment où le sport sénégalais a opté pour l'amateurisme, le seul moyen d'aider les joueurs, athlètes ou combattants à vivre de leur sport est de leurs trouver par l'intermédiaire de celui-ci un travail. Ainsi l'on aura réglé un problème crucial : celui de l'emploi.

**Tableau récapitulatif n°11 des réponses à la question : Quel a été le montant de votre subvention l'année dernière (saison : 1999-2000)**

<b>SECTIONS</b>	<b>Montant subvention en F CFA</b>
Football	1 000 000
Basket-ball	3 000 000
Hand-ball	1 000 000
Volley-Ball	250 000
Athlétisme	1 500 000
Judo	00
Karaté	300 000
Natation	200 000
Tennis	150 000
<b>Total</b>	<b>7 400 000</b>

#### **Analyse et Interprétation du tableau n°11**

A travers ce tableau, il ressort que le COUD a dû déboursier une enveloppe de 7 400 000 F CFA pour subventionner les sections lors de la saison 1999-2000. Il apparaît ainsi clairement que c'est la section de basket qui se taille la part du lion avec 3 000 000 F CFA empochés .

Suivi de l'athlétisme qui a obtenu 1 500 000 F CFA. Toutefois, soulignons le cas exceptionnel de la section de Judo qui par la voix de son président affirme ne rien reçu pour la saison écoulée.

Au total, nous reconnaissons que même si l'aide du COUD est précieuse pour les sections, il faut noter qu'elle est à améliorer et à harmoniser. En effet par rapport au budget global du COUD qui dépasse le milliard, l'enveloppe destinée aux subventions des sections est insignifiante. C'est comme une goutte d'eau dans un océan

Cette somme qui est laissée à l'appréciation du Directeur est très largement insuffisante. Elle ne couvre même pas le ¼ des besoins exprimés par les sections.

D'un autre côté, il n'y a pas de critères objectifs pouvant permettre à toutes les sections de négocier leur subvention à chance égale.

Souvent, il est retenu que le montant de la subvention est déterminé par les performances ainsi que les besoins exprimés par chaque section (ce dernier volet concerne les prévisions budgétaires des sections).

Nous pensons qu'une telle démarche manque de crédibilité pour plusieurs raisons.

D'abord, étant donné que l'aide allouée aux sections est logée dans la rubrique « aides et subventions » du budget du COUD, il serait illusoire de penser que cet aspect : « besoins des sections » est prise en compte. Car si c'était le cas, le COUD aura à débloquer des centaines de millions pour permettre à chaque section de satisfaire ses exigences financières. Ensuite, on ne peut pas comprendre dans quelle mesure le facteur performance peut déterminer le montant de la subvention, si l'on sait qu'à part la section de basket toutes les autres sections se valent presque toutes sur le plan du résultat. Cela dit, certaines interrogations demeurent à ce jour sans réponse.

En effet, on se demande aujourd'hui :

- sur quelle base les postes alloués par le COUD profitent à certaines sections plutôt qu'à d'autres ?
- pourquoi la section de judo n'a pas reçu de subvention l'année écoulée ?
- pourquoi les primes de motivation ne profitent pas à toutes les sections ?

Autant de questions qui font penser que les choses doivent désormais obéir à des critères objectifs et démocratiques mettant ainsi toutes les sections au même pied d'égalité.

**Tableau récapitulatif n°12 des réponses à la question : Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés dans le cadre de votre partenariat avec le COUD**

SECTIONS	Problèmes évoqués
Football	Le Budget n'est jamais exécuté à 50%
Basket	Le COUD ne couvre que le ¼ de nos besoins
Hand-ball	Lenteur de la mise en place du budget
Volley-Ball	Protocole très lourd entre le COUD et nous
Athlétisme	Retard de la subvention
Judo	Difficultés d'entretien des locaux
Karaté	Difficultés d'entretien des locaux
Natation	Insuffisance de la subvention
Tennis	Subvention non régulière et non significative

### **Analyse et Interprétation du tableau n°12**

L'analyse de ce tableau fait ressortir la spécificité des problèmes évoqués en fonction des différentes sections. Toutefois certains problèmes sont communs à toutes les sections notamment le retard de la subvention, l'état de dégradation des infrastructures sportives etc.

Dans sa politique de soutien au mouvement sportif, le COUD consacre beaucoup d'efforts pour la promotion des sections du DUC. Ce qui fait de lui, le principal bailleur de fond des sections.



Cependant, un certain nombre de problèmes, dans le cadre du partenariat entre le COUD et les sections apparaissent. Il n'est pas normal, pour rencontrer les dirigeants du COUD que les sections soient soumises comme les personnes extérieures à un protocole trop lourd. C'est au contraire, au COUD de se rapprocher des sections comme une mère s'approche de ses enfants. D'ailleurs c'est à cause de cela que les sections reçoivent tardivement leur subvention. La preuve, jusqu' au moment de notre passage en fin Mars, les sections d'athlétisme, de Hand-Ball, de Volley-Ball et d'art martiaux n'avaient pas reçu leur subvention.

Alors que la chose la plus importante à nos yeux c'est la mise en place des subventions dès le début de la saison. Ceci est primordial pour les sections.

De plus, le COUD doit s'efforcer de réparer certaines infrastructures qui sont dans un état de dégradation assez avancé. C'est le cas du Dojo.

En définitive, l'on peut constater que beaucoup de problèmes sont notés dans le cadre de ce partenariat. A cet effet, il urge d'y apporter des solutions pour permettre aux sections de jouer pleinement leur rôle.

**Tableau récapitulatif n°13 et 14 des réponses à la question : Etes-vous satisfaits de votre partenariat avec le COUD ?**

Oui ou Non : justifiez

**Tableau n°13**

SECTIONS	Oui		Non	
	Eff.	%	Eff.	%
Football	X			
Basket-ball	X			
Hand-ball	X			
Volley-Ball	X			
Athlétisme	X			
Judo			X	
Karaté	X			
Natation	X			
Tennis			X	
<b>Total</b>	<b>07</b>	<b>78%</b>	<b>02</b>	<b>22%</b>

Tableau n°14

Réponses	Justifications	Eff.	%
Oui	Parce que nous apprécions le concours du COUD	05	56%
	Parce que nous n'avons pas d'autres alternatives	02	22%
Non	Nous sommes laissés en rade par le COUD	02	22%
<b>Total</b>		<b>09</b>	<b>100</b>

#### Analyse et Interprétation des tableaux n°13 et 14

A la lumière de ce tableau récapitulatif, nous pouvons dire que 78%, soit 7 sections de l'ensemble que nous avons visité, sont satisfaites de leur partenariat avec le COUD. Par contre 2 section, soit 22%, soutiennent le contraire.

En justification de leur propos, comme nous pouvons le voir dans le tableau 14, 5 sections avancent les mêmes raisons et 2 autres de même. D'autre part, les 2 sections qui ne sont pas satisfaites s'accordent autour des mêmes propos justificatifs.

D'une manière générale, nous pouvons dire que les sections apprécient à sa juste valeur, le concours du COUD. En effet, le milieu sportif est aujourd'hui tel, qu'un partenaire comme le COUD n'est pas facile de trouver.

Car, tout de même reconnaissons que le soutien du COUD à l'endroit des sections est important. Et quelles que soient les insuffisances qu'on peut noter ça et là les sections se contenteront bien de ce qui existe déjà. En attendant de remédier à certaines situations notamment : l'insuffisance et le retard de la subvention, l'absence de cadre juridique claire pouvant permettre aux uns et aux autres d'assumer leurs devoirs et de réclamer leurs droits.

Cela dit, même les sections qui se disent insatisfaites reconnaissent au COUD le statut de partenaire privilégié.

**Tableau récapitulatif n°15 des réponses à la question : Avez-vous des propositions concernant l'avenir de votre partenariat avec le COUD ?**

Propositions émises	Eff.	%
Maintenir les acquis et les ratifier en définissant un cadre juridique clair.	03	33
Arriver à budgétiser les subventions des sections au niveau du COUD	04	45
Il faut une plus grande considération de certaines sections par le COUD	02	22
<b>Total</b>	<b>09</b>	<b>100</b>

### **Analyse et interprétation du tableau n°15**

L'analyse de ce tableau récapitulatif nous fait distinguer 3 propositions émises dans le but d'une redynamisation du partenariat avec le COUD regroupant ainsi les différentes sections en des groupes de 4, 3 et 2.

A cet effet, nous pensons que, qui dit partenariat, parle de rapports entre deux entités.

Ce qui nous fait penser que c'est effectivement toutes les deux parties qui doivent jouer le jeu.

Mais encore, faudrait-il qu'elles trouvent de bonnes raisons de jouer le jeu en s'investissant pleinement dans cette situation d'alliance.

Dans le cas précis de notre étude, les sections ont souvent fustigé l'attitude du COUD qui a tendance à être distant des sections.

Pour palier cela, les sections estiment que le COUD doit faire preuve de plus de considération vis-à-vis d'elles. Ceci n'est possible que si les dirigeants optent pour une meilleure facilitation de leurs rapport.

En outre, bien que les dirigeants des sections semblent en général apprécier le concours du COUD, ils estiment qu'il est aujourd'hui temps d'intensifier les rapports en allant au delà de ce qui existe déjà. Il conviendra donc de maintenir les acquis qui seront désormais ratifiés. Ceci a un double avantage :

D'abord, les sections pourront savoir enfin, ce qu'elles auront en droit de réclamer à leur parrain. Ensuite, dans la mesure où le montant de la subvention est laissé à l'appréciation du directeur du COUD, elles ne seront plus inquiétées par les changements de direction. Par conséquent, elles n'auront plus à se plier aux humeurs de tel ou tel autre directeur. Car l'on aura enfin compris que les hommes passent mais les institutions demeurent.

**Tableau récapitulatif n°16 des réponses aux questions : Outre le COUD, avez-vous d'autres partenaires qui vous aident dans le financement de vos activités ?**

Si Oui, depuis quelle année ?

	Oui		Non		Année
	Eff.	%	Eff.	%	
Football	X				2000
Basket-ball	X				1988
Hand-ball	X				1999
Volley-Ball			X		
Athlétisme			X		
Judo			X		
Karaté			X		
Natation			X		
Tennis			X		
<b>Total</b>	03	33	06	66	

#### **Analyse et Interprétation du Tableau n°16**

L'observation de ce tableau fait ressortir que 3 sections, soit 33% du total, affirment avoir d'autres partenaires extérieurs, 6 au contraire, soit 67%, n'en n'ont pas comme nous le voyons également, dans ce tableau. Parmi les 3 sections bénéficiaires d'un soutien, extérieur, le basket a été le premier à avoir balisé la voie.

L'analyse de ce tableau révèle encore une fois que la section de Basket est incontestablement la plus grande de toutes les sections. En effet, contrairement aux autres sections, celle de basket a réussi depuis une douzaine d'années, à trouver des

partenaires extérieurs qui l'aident dans le financement de ses activités. C'est ainsi que la section de Basket a eu comme premier partenaire les Assurances Générales Sénégalaises (AGS). C'était en 1988. Ce partenariat était basé sur l'octroi de subventions et d'équipements.

En retour, la section de Basket portait le logos de la compagnie. Depuis cette date, la section de Basket a eu à collaborer notamment avec :

Tropicamer, Axa, assurance, le CICES, un repreneur du restaurant central en l'occurrence Diop Sy et un fournisseur du COUD en la personne de Moussa Ndoye. De plus, on nous signale que le Rectorat aide timidement certaines sections.

C'est dans ce sens qu'à la suite de sa qualification, en coupe d'Afrique, la section de Basket avait reçu une enveloppe d'1 million de la part du Recteur.

Par contre, ce qu'on ne comprend pas c'est la somme de 200 000 F CFA que le Rectorat alloue à la section de Hand-ball depuis 2 ans. Franchement, on est tenté de se poser la question de savoir pourquoi cette aide ne profite qu'à la section de Hand-Ball et de Basket.

Si pour le basket, on peut évoquer une raison valable en prenant en compte sa qualification en coupe d'Afrique, il n'en sera pas de même pour la section de Hand-ball.

S'agissant de la section de Football, elle a fini par comprendre que pour jouer les premiers rôles dans l'élite nationale, il faut des moyens conséquents. C'est la raison pour laquelle elle s'est lancée depuis l'année dernière à la pêche aux sponsors.

Ce qui lui a permis pour une première tentative de décrocher l'entreprise Lefevre qui lui a offert 40 ballons.

## **TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ET CONCLUSION**

## **CHAPITRE I : PERSPECTIVES**

La recherche d'un mode de financement efficace du sport doit inviter au dépassement de la source classique qu'est le budget de l'État et doit envisager d'explorer le financement issu des entreprises. L'heure est donc venue pour une réorientation financière en direction des ressources émanant des autres secteurs notamment les entreprises. Dans le cas précis de notre étude, nous pensons que le partenariat qui existe entre le COUD et les sections du DUC doit être encouragé.

Mieux, il doit être redynamisé pour permettre aux sections de jouer pleinement leur rôle.

Pour réussir ce pari, un certain nombre de blocages liés aussi bien à l'entreprise qu'au cadre structurée (club) doivent être levés.

Ce qui revient à définir un cadre structurel plus adapté aux exigences de la compétition.

A cela s'ajoute l'élaboration d'une nouvelle politique de l'entreprise tendant à une gestion commune de tous les problèmes afférents au sport dans l'espace universitaire.

### **I LE CADRE STRUCTUREL**

#### **I.1 LE DUC**

En tant que structure centrale, le grand DUC est au dessus de toutes les sections. A ce titre, il a un rôle primordial à jouer, pour permettre à ces dernières de mieux s'épanouir.

Mais, il est évident que la réussite d'un tel challenge doit nécessairement passer par une gestion plus transparente et plus rigoureuse des affaires de l'association.

Pour ce faire, de nouveaux critères dans le mode de désignation des responsables du DUC doivent être définis. Car une bonne gestion de la structure doit reposer sur des hommes disponibles et ayant des connaissances éclairées sur le mouvement sportif.

De même que le profil du président du DUC doit être revu, car à cause des nombreuses sollicitations liées à son statut, dont l'actuel président fait l'objet, la structure reste souvent plus de trois mois sans président. Celui-ci passe la plupart de son temps hors du pays.

Cela dit, nous pensons que le nombre de membres cooptés dans le bureau du comité directeur doit être réduit au profit des sections. Ce qui permettrait à ces dernières de s'impliquer davantage dans les instances dirigeantes du DUC avec un nombre plus important de représentants.

Ainsi, une telle option aura un double avantage :

- D'abord les sections pourront être enfin de vraies actrices et seront comptables de tout ce qui se fait au niveau du club.
- ensuite aucune section ne se sentirait plus marginalisée. Ceci est important car il permettra de créer un climat sain, favorable à l'épanouissement de toutes les sections dans l'espace universitaire.

En outre, le DUC doit engager des discussions avec le COUD pour aboutir à définir un cadre juridique clair sur lequel reposerait le partenariat qui les lie et engageant les sections.

Il s'agira dans ce cas de faire aller au-delà des protocoles d'accord et des conventions qui existent déjà. Ce qui permettra de prendre en compte d'autres aspects qui ont été jusqu'ici négligés. Dorénavant, il faut réaliser des préalables d'ordre juridique pour permettre aux sections d'être statutairement plus fortes. Dans ce sens, les sections devront bénéficier d'un système d'arbitrage suffisamment sécurisant pour leur garantir que leurs droits seront sauvegardés en cas d'éventuelle mutation de la direction ou d'éventuels conflits avec l'entreprise.

Des clauses offrant une telle garantie devront être prévues par les dirigeants du DUC et proposées au COUD.

## **1.2 LES SECTIONS**

Pour être encore plus performantes, les sections doivent revoir leur structuration.



Aujourd'hui, les exigences de la compétition invitent à une gestion décentralisée des différentes tâches au plus bas de l'échelle. Ce qui revient à imiter l'exemple de la section de Basket en terme de structuration.

Il sera donc question de la création d'autres commissions. Dans la mesure où les sections sont ouvertes aux étudiants et aux civils, cela leur confère un potentiel humain qu'on ne retrouve nul part ailleurs.

Ce qui constitue une bonne opportunité pour les sections dans une perspective de création d'autres commissions notamment :

- **Une commission des finances**

Celle-ci doit s'efforcer de gérer les flux financiers dont regorge la section. Elle doit aussi se préoccuper de doter la section de moyens conséquents. Donc outre les subventions et autres, reçus du COUD, elle doit trouver d'autres partenaires extérieurs susceptibles d'aider financièrement ou matériellement la section.

Pour ce faire, cette commission doit être gérée par des hommes compétents, rompus aux techniques de comptabilité et de marketing.

En dehors de cette commissions, il doit y avoir dans chaque section

- **Une commission médicale**

Elle est primordiale. L'activité sportive côtoie le danger permanent de blessure. C'est pourquoi la présence de médecins est plus que souhaitée dans les structures sportives.

Pour trouver des gens capables d'animer cette commission, les sections peuvent se tourner vers la faculté de Médecine. Dans cette faculté, les jeunes étudiants en fin de formation ne demandent qu'à trouver une opportunité pour non seulement faire valoir leur compétence mais pour approfondir leurs connaissances. Il suffit donc pour les sections de les approcher.

Enfin il y a lieu de proposer la création d'

- **Une commission socio-pédagogique pour chaque section**

Elle doit constituer l'innovation majeure sur laquelle les sections doivent insister. Cette commission, comme nous l'avons vue dans la section de basket aura des tâches nobles qui consisteront :

- A créer les conditions nécessaire permettant aux étudiants qui le désirent de pouvoir allier sport et étude. Surtout que le mouvement étudiant recèle de vrais talent qui peuvent faire le bonheur des sections.
- Et à permettre aux pratiquants de trouver des situations financières stables par le biais d'un travail au niveau du COUD.

## II QUEL AVENIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION ENTRE LES SECTIONS DU DUC ET LE COUD

Depuis sa création à nos jours, le service de l'animation culturelle et sportive travaille en étroite collaboration avec le DUC.

En effet, la création de ce service témoigne d'une volonté réelle de l'entreprise de mieux prendre en charge les questions culturelles et sportives. Cependant, l'on est tenté de se poser la question de savoir si le SACS est suffisamment outillé pour régler les problèmes liés au sport ?

Apparemment nous avons constaté que le SACS se préoccupe beaucoup plus des questions culturelles que sportives (l'organisation de concerts au niveau du campus universitaire en est une parfaite illustration).

A première vue, nous pensons que le SACS doit être élargi pour se voir confier d'autres prérogatives. Ce qui permettra une gestion plus démocratique des problèmes liés aux questions sportives. A cet égard, il pourrait être envisagé la création d'un comité d'arbitrage chargé de piloter les affaires sportives. Ce comité qui sera sous la direction du chef du SACS sera composé des représentant de toutes les sections et des représentants du DUC.

Ce comité doit obtenir du COUD un budget annuel assez fort. Désormais, le comité sera le trait d'union entre le COUD et les sections.

A cet effet, il se chargera de s'occuper des subventions annuelles destinées au DUC pour son fonctionnement et aux sections.

Pour les subventions des sections, il devra tenir compte des réalités de la compétition (favoriser celles qui sont engagées dans les compétitions nationales et internationales).

Il devra également tenir compte des performances antérieures de chaque section.

Enfin, il devra tenir compte de la taille de chaque section (se référer au nombre de catégories que compte chaque section).

Aussi, se chargera-t-il d'accroître et de généraliser les primes de motivation destinées aux sections.

En dehors de cela, ce comité devra s'occuper de la réfection des infrastructures sportives.

Aujourd'hui, beaucoup d'infrastructures sportives à l'université sont dans un état de dégradation assez avancé. Et si on n'y prend pas garde, ces lieux de pratique sportive peuvent s'avérer dangereux pour les pratiquants et surtout être des facteurs de contre-performance. Donc, il reviendra à ce comité d'engager des travaux de réfection périodique pour ces infrastructures. Il incombera aussi à ce comité de définir des critères objectifs pour permettre à toutes les sections de concourir pour l'obtention des postes alloués par le COUD.

Un autre volet non moins important qu'il devra relancer se trouve être le comité de supporters. Il devra faire en sorte que ce dernier ne s'identifie plus à la seule section de Basket, mais s'intéresse à toutes les autres sections.

Cela étant, nous pensons que, pour jouer pleinement son rôle, ce comité doit s'atteler à organiser des réunions périodiques pour non seulement une gestion quotidienne des tâches qui lui sont dévolues mais surtout pour permettre des rapports plus fluides, plus fraternels entre les différents acteurs de la vie sportive de l'université.

Le nœud central de la formule de partenariat sportif que nous proposons se trouve être l'entreprise. Celle-ci, pour mieux justifier son appui à la politique sportive de l'état doit engager pleinement dans la démarche en acceptant de consentir d'autres efforts plus importants en faveur du mouvement sportif.

## CONCLUSION GENERALE

L'objet de notre travail était de réfléchir pour trouver la meilleure formule de partenariat sportif à travers l'exemple du COUD.

Ceci nous a permis de constater que si ailleurs le mouvement sportif a réussi à célébrer le mariage du sport et de l'argent par le marketing sportif et en récolter les fruits, au Sénégal, beaucoup de choses restent encore à faire dans ce sens. La recherche d'un mode de financement efficace du sport sénégalais doit inviter au dépassement de la source classique qu'est le budget de l'Etat et doit envisager d'explorer d'autres pistes qui seront des sources de financement.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui, les multiples sollicitations dont l'Etat fait l'objet, ajoutées à la politique de rigueur budgétaire qu'exige l'ajustement structurel, ne militent plus en faveur d'un prélèvement continu sur le budget général de l'Etat pour honorer la facture du sport sénégalais.

L'heure est donc venue pour une réorientation financière en direction des ressources émanant des autres secteurs tels que les entreprises.

A cet effet, l'exemple du COUD en matière de partenariat sportif doit être imité par les autres entreprises de la place.

Le COUD s'affirme à travers les nombreuses actions qu'il déploie en direction des sections du DUC comme un partenaire privilégié du sport sénégalais (plus de 13 sections sportives parrainées).

D'une subvention annuelle en passant par les primes de motivation et le transport jusqu'aux postes de travail alloués à certains sociétaires du DUC, sans oublier les infrastructures sportives mises à la disposition des sections, le concours du COUD à l'endroit du sport s'avère incontestablement très appréciable.

Par ailleurs reconnaissons que tout n'est pas et ne saurait être parfait. Loin d'avoir la prétention de proposer une panacée, notre travail se veut une modeste contribution allant dans la sens d'approfondir les acquis et de corriger certaines insuffisances.

Dans ce sens, il apparaît que :

- 1) Les sections doivent mieux s'organiser pour bien prendre en charge les exigences auxquelles font appel les réalités de la haute compétition.
- 2) Qu'il doit exister un cadre juridique clair entre le COUD et les sections pour permettre à chacune des parties d'assumer pleinement ses droits et devoirs.
- 3) Que le partenariat doit être profitable à toutes les composantes c'est-à-dire à l'entreprise et au club (section).

Si dans le cadre de notre étude, l'intérêt que peut retirer le COUD dans ce partenariat peut être la reconnaissance de l'Etat vis-à-vis de ce dernier, il va de soi que pour les entreprises privées l'intérêt doit résider ailleurs.

Dans ce sens, l'Etat doit consentir à ces dernières une autre motivation, d'ordre fiscal pour les inviter à adhérer à la démarche.

Cette incitation pourrait être de déduire des charges fiscales de l'entreprise, les dépenses engagées par elle, dans le cadre du partenariat sportif.

## ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

### OUVRAGES

- 1- Andreff, W ;, et NYS. J-F., économie du sport. PUF, 1997.
- 2- Cissé. S. A., Sénégal ; Carton Rouge, Dakar, édition Niamagne, 1995.
- 3- Clément , J. P., Défrance, J. ; Pociello, C. Sport et Pouvoirs au Xxème siècle. Presses universitaires de Paris, 1994.
- 4- Javeau, C.. L'enquête par questionnaire : manuel à l'usage du praticien. université de Bruxelles, Coll. « les éditions d'organisation » Paris, 1982.
- 5- Sahnoun, P. et Doury, N., Comment chercher un sponsor, mode d'emploi ; la collection des guides pratiques de Juris-association, édition Juris-service, 1989.

### THESE ET MEMOIRES

- 6- Sèye. A. amadou, « Analyse organisationnelle de la fédération sénégalaise de Basket-Ball », Thèse soumise à l'école des études supérieures et de la recherche comme exigence partielle de la maîtrise (Master) en sciences de l'activité physique, 1997.
- 7- Choupin, e., Kossi, « Le management du sport : outil d'amélioration des organisations sportives au Sénégal, exemple de quelques clubs de division nationale », Mémoire de Maîtrise STAPS, INSEPS, 1999-2000.
- 8- Sarr, T., Cheikh. « Sponsoring au Sénégal : situation et perspectives », Mémoire de Maîtrise STAPS, INSEPS, 1987-1988.
- 9- Wane. T., Cheikh. « Le développement des activités physiques et sportives (APS) : signification et l'insertion professionnelle des professeurs sortants de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du sport (INSEPS) », Mémoire de Maîtrise STAPS, INSEPS, 1999-2000.

### DOCUMENTS DIVERS

- 10- Etude du ministère des sports et des loisirs Juin 2000 « Financement du sport au Sénégal : état des lieux et perspectives ».

- 11- Loi n°84-59 du 23 Mai portant charte du sport.
- 12- Rapport introductif des états généraux du football du 29 octobre au 1 novembre 1987.
- 13- Recueil de textes relatifs au centre des œuvres universitaires de Dakar, 1973-1994.
- 14- Statuts, règlement financiers et projet de budget 1998 du Dakar université club.
- 15- Revue EPS n°253, Mai, Juin.
- 16- Message olympique n°03, Juillet, Août, Septembre 1996.
- 17- Article signé Alex Sall, mfi agence multimédia n°717 du 16-11-1999.
- 18- Dictionnaire Petit Larousse en couleurs 1987.
- 19- Cours de Monsieur Guibril Diop, Sociologie du sport, année 2001, P

## SIGLES ET ACRONYMES

**C.O.U.D** : Centre des Oeuvres Universitaires de Dakar

**D.U.C** : Dakar Universitaire Club

**F.A.S.E.P** : Fond d'Aide au Sport et à l'Education Populaire

**C.O.J.O** : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques

**E.P.S** : Education Physique et Sportive

**J.O** : Jeux Olympique

**C.I.O** : Comité International Olympique

**U.R.T.N.A** : Union des Radios Télévisions Nationales d'Afrique

**R.T.S** : Radio Télévision Sénégalaise

**S.A.B.C** : South Africa Broadcasting Corporation

**C.A.F** : Confédération Africaine de Football

**U.S Rail** : Union Sportive du Rail

**J.A** : Jeanne D'arc

**E.T.I.C.S** : Entente Taïba, Industries Chimiques du Sénégal

**A.G.S** : Assurances Générales Sénégalaises

**C.I.C.E.S** : Centre International du Commerce Extérieur Sénégalais

**F.I.FA** : Fédération Internationale de Football Amateur



# ANNEXE

## Guide d'entretien confectionné pour les dirigeants des sections

- 1- Depuis combien d'années votre section existe-t-elle ?
- 2- Comment est-elle structurée ?, Est-ce un bureau restreint,
- 3- Combien de catégories votre section possède-t-elle ?
- 4- Entretenez-vous des rapports avec le grand DUC ?  
Oui ou Non, Justifiez votre réponse.
- 5- Quelle forme de partenariat avez-vous avec le COUD ? Formel ou Informel.
- 6- Comment appréciez-vous les textes qui régissent ce partenariat ?  
Convenables, Pas convenables, Pas d'opinions
- 7- Ce partenariat vous-procure-t-il réellement des retombées ? Oui ou Non  
Si oui, Précisez nature ou espèce.
- 8- Quel est le montant de votre subvention l'année dernière (saison 1999-2000).
- 9- Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés dans le cadre de ce partenariat ?
- 10- Etes-vous satisfaits de votre partenariat avec le COUD ?
- 11- Avez-vous des propositions concernant l'avenir de votre partenariat avec le COUD
- 12- Outre le COUD, avez-vous d'autres partenaires qui vous aident dans le financement de vos activités ?

Si oui, depuis quelle année,

